

CONGO



200 FCFA

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

www.adiac-congo.com

N° 3437 - MARDI 26 FÉVRIER 2019

FONCTION PUBLIQUE

Le gouvernement
veut assainir
le fichier de la solde

Le gouvernement vient de décider de la consignation, lors de la paie du mois de février, des salaires de 4525 agents de l'Etat qui ne s'étaient pas présentés au dernier recensement. Selon le vice-Premier ministre, chargé de la Fonction publique, de la réforme de l'Etat, du travail et de la sécurité sociale, Firmin Ayessa, cette démarche situe le début du processus de mise en œuvre des mesures d'assainissement de l'administration publique préconisées par le gouvernement, à l'issue du recensement physique des agents civils de l'Etat en 2016.

Page 3



Firmin Ayessa

SÉCURITÉ

Installation du comité d'experts
d'Interpol Congo

Les membres du comité d'experts

Composé d'agents de police et d'autres services en charge de l'application de la loi, le comité d'experts d'Interpol a été officiellement installé dans ses fonctions, hier à Brazzaville. « Le comité d'experts aura l'impérieux devoir de collecter les statistiques criminelles au niveau des services nationaux chargés de l'application de la

loi, permettant ainsi au bureau central national de Brazzaville et à l'unité de l'analyse et renseignements d'alimenter les bases de données d'Interpol », a expliqué le président du comité des chefs de police d'Afrique centrale, le général Jean François Ndengué.

Page 8

DISTINCTION

« Jo Pambou » reçoit le trophée Joseph-Tchiamas

L'animateur-journaliste Joseph Pambou, plus connu sous le pseudonyme de « Jo Pambou » a reçu, le 22 février à Pointe-Noire, le trophée Joseph-Tchiamas pour la promotion des langues locales, offert par la direction départe-

mentale du livre et de la lecture publique, lors de la célébration de la journée internationale de la langue maternelle. Agé de 70 ans, il a fêté l'année dernière ses 40 ans de micro. Joseph Pambou s'est distingué, pendant sa vie active, par son professionnalisme et son dynamisme. A travers l'émission « Le combattant rouge » sur Radio Congo, il a écrit l'une des plus belles pages de l'histoire de la presse congolaise. Page 15

Éditorial
Preuve

Page 2

DROITS DE L'ENFANT

Des mineurs pris au piège
de la mendicité

Un groupe d'enfants mendiants demandant de l'argent à un sujet étranger

Parfois à leur corps défendant, certains adolescents s'adonnent à la manche dans les rues et avenues de Brazzaville. Ces mineurs issus des ménages nationaux ou étrangers, qui pour certains passent des nuits à la belle étoile, implorent l'assistance des personnes de bonne volonté. « Il y a plus de chance de rencontrer quelqu'un qui peut nous donner à manger, surtout les acheteurs dans les grands centres commerciaux et même les commerçants », témoigne l'un de ces enfants.

Page 6

JUSTICE

Le procès d'André Okombi
Salissa reporté au 27 février

Page 7

GABON

Le président Ali Bongo Ondimba
de retour à Libreville

Page 8

ÉDITORIAL

Preuve

S'il fallait une preuve que l'Afrique entend, à juste titre, jouer un rôle majeur dans la lutte contre le dérèglement climatique qui menace notre espèce dans son ensemble, le sommet des chefs d'Etat et de gouvernement qui s'est tenu hier à Niamey est là pour l'apporter. Certes, il ne garantit pas que cette bataille vitale sera gagnée, mais il prouve que le continent tout entier a bien conscience des dangers extrêmes que la suractivité industrielle et la dégradation de la nature font courir aux peuples de la Terre.

Le but de ce sommet organisé étant de donner un contenu concret à l'Accord de Paris qui marqua de façon claire la prise de conscience collective de ces dangers, il convient d'observer maintenant avec la plus grande attention les mesures qui seront prises dans le cadre du Plan d'investissement climatique 2018-2030 adopté dans la capitale du Niger. D'abord, bien sûr, parce que leur application sur le terrain permettra de vérifier si l'on est bien passé des paroles aux actes. Ensuite, parce que cette même application enverra un signal fort à la communauté humaine tout entière qui, pour l'instant, doute toujours et à juste raison de la volonté des Etats d'agir dans le bon sens.

L'Afrique affirmant avec force, par la voix de ses dirigeants, sa volonté de préserver la nature, il est évident que les initiatives telles que le Fonds bleu pour le Bassin du Congo devront figurer en bonne, très bonne place, dans le programme qui se dessine à l'échelle du continent. Lancée à Oyo, il y a très exactement deux ans, et soutenue par les pays de l'Afrique centrale qui ont démontré leur volonté d'agir, cette institution donne, en effet, une idée précise de ce qui devra être accompli dans les décennies à venir si l'on veut protéger la nature dont dépend notre propre survie. Il convient donc de la placer au cœur même du plan qui vient d'être approuvé à l'échelle du continent.

Si le Fonds bleu tient ses promesses, il servira de modèle aux initiatives qui seront prises sur toute la surface du continent africain pour lutter contre la déforestation, protéger les tourbières, développer une agriculture saine, exploiter de façon raisonnable les ressources minières, empêcher la surindustrialisation, bref garantir aux nouvelles générations qu'elles pourront vivre dans un monde sûr, apaisé, protégé.

Les Dépêches de Brazzaville

VIE DES PARTIS

L'UMP lance une campagne d'adhésion

Le coup d'envoi de l'opération a été donné par le président du parti, Girel Elvis Ntsalissan Okombi, le 23 février, en présence des membres du bureau exécutif national, de la commission de contrôle et d'évaluation ainsi que des membres des bureaux fédéraux de Brazzaville.



Les membres de l'UMP lors du lancement de la campagne d'adhésion, le 24 février/Adiac

La campagne d'adhésion va se dérouler sur le thème « Sans une seule localité sans l'Union pour un mouvement populaire (UMP) ». Elle a commencé par la ville capitale et s'étendra progressivement sur l'ensemble du territoire national. A Brazzaville, elle sera menée par des équipes des membres du parti qui se déploieront dans les arrondissements, les quartiers et blocs, pour mobiliser et susciter une adhésion massive de la population.

« Je lance officiellement l'évaluation à mi-parcours de la longue marche et la grande campagne d'adhésion au parti, sur le thème «Sans une seule localité sans l'UMP ». J'appelle donc toutes les instances du parti à plus de rigueur dans l'accomplissement de ces recommandations. En tant que premier militant de ce parti, je serai à vos côtés », a déclaré Girel Elvis Ntsalissan Okombi.

En initiant cette opération, l'UMP vise deux objectifs principaux. Il s'agit en premier lieu de renforcer la base du parti, en le rendant plus proche des membres, mais aussi et surtout de mieux dynamiser et structurer ses rangs, en vue de préparer les prochaines échéances électorales avec plus de sérénité et d'optimisme.

« Chers amis, loin du populisme ordinaire, des mobilisations stériles, il s'agit ici d'identifier, de faire adhérer, de former et de fidéliser les camarades. Conscient des enjeux qui pointent à l'horizon, il est important de se mettre en ordre de bataille. N'oubliez jamais que nous sommes des hommes et des femmes de devoir », a renchéri le président national de l'UMP.

Par la même occasion, les membres de l'UMP ont fait l'évaluation à mi-parcours d'une autre campagne lancée huit mois auparavant, dénommée "La longue marche", mais consacrée à la réorganisation des organes de base et intermédiaires du parti.

En rappel, l'UMP est un parti politique du centre. Il a totalisé ses dix ans cette année et compte deux députés dont le président lui-même, élu dans la circonscription électorale unique de Ngo, dans les Plateaux, et neuf conseillers municipaux et départementaux disséminés sur l'ensemble du territoire national.

Firmin Oyé

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC) Site Internet : www.brazzaville-adiac.com	(chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), ÉDITION DU SAMEDI : Quentin Loubou (Coordination), Durlly Emilia Gankama	Tél. (+243) 015 166 200	Maouakani Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubelé Ngono	Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate Narcisse Ofuloul Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé
DIRECTION Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse Secrétariat : Raïssa Angombo	RÉDACTIONS Directeur des rédactions : Émile Gankama Assistante : Leslie Kanga Photothèque : Sandra Ignamout Secrétaire général des rédactions : Gerry Gérard Mangondo Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi	MAQUETTE Eudes Banzouzi (chef de service) Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.	TRAVAUX ET PROJETS Directeur : Gérard Ebami Sala	
RÉDACTIONS Directeur des rédactions : Émile Gankama Assistante : Leslie Kanga Photothèque : Sandra Ignamout Secrétaire général des rédactions : Gerry Gérard Mangondo Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi	RÉDACTION DE POINTE-NOIRE Rédacteur en chef : Faustin Akono Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara Commercial : Mélaïne Eta Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire). Tél. (+242) 06 963 31 34	INTERNATIONAL Directrice : Bénédicte de Capèle Adjoint à la direction : Christian Balende Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndongidi.	INTENDANCE Coordonnateur général:Rachyd Badila Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna	LIBRAIRIE BRAZZAVILLE Directrice : Lydie Pongault Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
RÉDACTION DE BRAZZAVILLE Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina, Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé Service Économie : Fiacre Kombo (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia Service International : Nestor N'Gampoula	RÉDACTION DE KINSHASA Directeur de l'Agence : Ange Pongault Chef d'agence : Nana Londole Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali Coordonnateur : Alain Diao Économie : Laurent Essolomwa, Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi Culture : Nioni Masela Sports : Martin Enyimo Comptabilité et administration : Lukombo Caisse : Blandine Kapinga Distribution et vente : Jean Lesly Goga Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé/Kinshasa - RDC -	ADMINISTRATION ET FINANCES Directrice : Lydie Pongault Secrétariat : Armelle Mounzeo Chef de service : Abira Kiobi Suivi des fournisseurs : Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso Personnel et paie : Stocks : Arcade Bikondi Caisse principale : Sorrelle Oba	DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE) Directeur : Emmanuel Mbengué Assistante : Dina Dorcas Tsoumou Directeur adjoint : Guillaume Pigasse Assistante : Marlaine Angombo	GALERIE CONGO BRAZZAVILLE Directrice : Lydie Pongault Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi. Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.
		PUBLICITÉ ET DIFFUSION Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna Assistante commerciale : Hortensia Olabouré Commercial Brazzaville : Erhiade Gankama Commercial Pointe-Noire : Mélaïne Eta Anto Chef de service diffusion de Brazzaville : Guylin Ngossima Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin	IMPRIMERIE Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo Chef de service prépresse : Eudes Banzouzi Gestion des stocks : Elvy Bombete Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo Tél. : (+242) 05 629 1317 eMail : imp-bc@adiac-congo.com	ADIAC Agence d'Information d'Afrique centrale www.lesdepechesdebrazzaville.com Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo / Tél.: 06 700 09 00 / Email : regie@lesdepechesdebrazzaville.fr Président : Jean-Paul Pigasse Directrice générale : Bénédicte de Capèle Secrétaire général : Ange Pongault

ASSAINISSEMENT DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Le gouvernement passe aux actes

Trois ans après le recensement général des agents de la Fonction publique, les salaires de 4525 agents qui ne se sont pas présentés seront consignés dès la paie du mois de février. Le vice-Premier ministre, chargé de la Fonction publique, de la réforme de l'Etat, du travail et de la sécurité sociale, Firmin Ayessa, a annoncé, le 23 février, au cours d'une conférence de presse, le début du processus de mise en œuvre des mesures d'assainissement de l'administration publique préconisées par le gouvernement, à l'issue du recensement physique des agents civils de l'Etat.

Le propos liminaire du vice-Premier ministre, que nous passons intégralement, donne la mesure de la détermination du gouvernement à améliorer la gestion du fichier de la Fonction publique au vu des résultats de ce recensement .

« Mesdames et messieurs, Je vous remercie d'être venus nombreux à notre appel pour prendre part à cette rencontre, dont l'objet est de mettre à votre disposition, à vous de la presse, et au-delà de vous, aux agents civils de l'Etat, quelques informations liées à la mise en œuvre progressive des mesures d'assainissement de l'administration publique congolaise, telles que décidées par le gouvernement, lors du Conseil des ministres du 26 novembre 2018, sur la base des préconisations contenues dans le rapport final du recensement physique des agents civils de l'Etat.

Il est important que vous ayez la bonne et juste information pour vous permettre, à votre tour, de bien informer l'opinion afin de dissiper, demain, d'éventuels malentendus et de possibles réactions injustifiées.

Pour rappel, cette opération de recensement, lancée en octobre 2016 par le Premier ministre, chef du gouvernement, a abouti à des résultats de trois ordres :

Première sorte de résultats

Le dénombrement d'un effectif global de 59 288 agents civils de l'Etat en activité, à la date du 1er janvier 2019.

Deuxième sorte de résultats

La mise en lumière de la structure et des caractéristiques de notre fonction publique, à travers notamment la répartition géographique et technique des personnels, par département, par ministère, par catégorie, par sexe, et



Le vice-Premier ministre, Firmin Ayessa, pendant la conférence de presse/Adiac

par tranches d'âges avec des prévisions des départs à la retraite, sur cinq et dix ans.

A partir de cette photographie, on sait aujourd'hui « qui fait quoi et où ». En outre, il est à noter la présence de nombreux agents en instance d'affectation ou en surplus dans certains ministères, tandis que les déficits en personnels sont criants à l'intérieur du pays.

Troisième sorte de résultats

Le décèlement de graves irrégularités sur les carrières administratives et les éléments de rémunération de certains agents civils de l'Etat.

Cet état de choses a conduit le gouvernement à décider de la mise en œuvre de seize mesures urgentes et six mesures d'accompagnement.

Parmi les mesures urgentes, je cite en premier celle qui va entrer en vigueur dès la paie des salaires

des agents civils de l'Etat de ce mois de février 2019, et qui pourra faire couler encre et salive. Cette mesure c'est la consignation, dans un mode de règlement (MDR) spécial de contrôle, des salaires de 4 525 agents qui ne se sont pas présentés au recensement, en dépit de nombreuses occasions de rappel aménagées par l'administration. Ce MDR spécial est créé. Les salaires du mois de février 2019 de ces agents ne seront pas virés sur leurs comptes bancaires, pour des besoins de contrôle. Ces agents sont appelés à apporter la preuve de leur appartenance à l'administration publique.

Il s'agit là d'une autre forme de contrôle, pour connaître la situation réelle de ces agents, au cas par cas.

Il faut préciser qu'il s'agit d'une simple consignation de salaire et non d'une suspension ou d'une suppression de salaire.

Un site sera ouvert à l'Ecole africaine des chemins de fer sise à Mpi-la, à partir du lundi 11 mars 2019, pour recevoir ces agents, selon un calendrier qui sera largement diffusé et affiché dans les différentes administrations publiques.

Les dispositions et modalités nécessaires sont prévues pour la réception et le traitement diligent de toutes les réclamations liées au recensement. Les agents qui apporteront les justificatifs validés, seront intégrés dans la base des données des agents civils de l'Etat.

Pour ceux qui, une fois de plus, ne se seront pas présentés audit site, dans un délai d'un mois, le gouvernement prendra acte de leur inexistence et les sortira, tout simplement, des effectifs de la Fonction publique.

Je voudrais aussi vous annoncer que les autres mesures sont en cours d'exécution. Il s'agit, notamment, pour ne pas les citer toutes :

- de la création d'un nouveau fichier des allocations familiales, en remplacement du fichier actuel établi en grande partie sur la base de fausses déclarations. En temps opportun, les agents civils de l'Etat seront avisés sur les dispositions pratiques liées à la mise en œuvre de cette tâche ;
- du retrait systématique des primes et indemnités indûment perçues par certains agents civils de l'Etat. L'exécution de cette mesure est effective depuis plus d'un an et se poursuit sans complaisance ;
- de l'authentification des diplômes, des textes de recrutement ou de promotion, présentés par les agents lors du recensement.

Pour la mise en œuvre de toutes ces mesures, le Premier ministre, chef du gouvernement, a mis en place, sur instruction de son Excellence Monsieur le président de la République, et par note de ser-

vice n° 0005/PM/CAB du 16 janvier 2019, un comité interministériel élargi à toutes les administrations publiques concernées.

Pour terminer, je sollicite la totale implication de la presse, dans la sensibilisation de toute la communauté des fonctionnaires et autres agents civils de l'Etat, en les exhortant au sens de responsabilité et au civisme. J'en appelle à chaque agent civil de l'Etat de suivre et d'appliquer, sans indifférence ni négligence, toutes les indications utiles émanant du comité interministériel chargé de la mise en œuvre des mesures préconisées par le rapport final du recensement. Il y va du bien de l'administration publique, du bien de l'Etat et de nous tous. Assainir la gestion des personnels de l'Etat c'est une exigence de bonne gouvernance.

Combattre les ramifications des antivaleurs dans l'administration publique, afin de parvenir à une bonne maîtrise de la masse salariale, c'est encore et toujours une exigence de bonne gouvernance.

Si, tous ensemble, nous y parvenons, nous nous engagerons alors, avec assurance, dans les autres étapes du vaste chantier de la gestion rationnelle de notre Fonction publique. Je pense notamment à :

- l'étape de l'enrôlement biométrique des agents recensés ;
- la mise en place du système intégré de gestion des ressources humaines de l'Etat, grâce au numérique.

Voilà, mesdames et messieurs de la presse, l'objet de notre échange de ce jour, dont j'ai tenu à indiquer les principaux contours en guise de propos liminaire.

Je me tiens à votre entière disposition pour d'éventuelles questions, tout en vous renouvelant mes sincères remerciements pour votre présence. »

La Rédaction

RENCONTRE CITOYENNE

Bersol Exaucé Ngambili Ibam s'imprègne des problèmes de Djiri II

Le député de la 2e circonscription électorale du 9e arrondissement de Brazzaville a échangé avec ses mandants, le 23 février, au CEG Marcel-Ibalico, dans le quartier Ipo Manianga.

La rencontre, la première du genre, a été un véritable moment d'échanges entre le député Bersol Exaucé Ngambili Ibam et ses mandants.

En effet, des doléances des habitants ont tourné autour des questions d'insécurité grandissante, des érosions qui menacent des édifices publics, de l'enclavement et le manque d'éclairage public qui serait à l'origine de certains crimes commis par des bandits. La population a aussi évoqué l'absence des établissements scolaires et des centres de santé publics dans les quatre quartiers que compte Djiri II, à savoir 902 Jacques-Opangault, 904 Nkombo, 906 Ipo Manianga et 907 Makabandilou.

S'agissant de l'insécurité, par exemple, le CEG et l'école primaire Marcel-Ibalico en sont souvent victimes. Quant aux cas d'érosions, ils sont observés au lycée scientifique de Massengo et au Centre de santé intégré du quartier Domaine, dont une partie serait déjà emportée alors que les travaux sont exécutés à environ 80%.

Répondant aux préoccupations de sa

base, Bersol Exaucé Ngambili Ibam a promis de se retrouver avec les chefs de quartier et de bloc pour en élaborer une feuille de route.

« Là où nous pouvons tous ensemble mettre la main dans la poche, nous n'hésiterons pas à le faire. Mais là où nous ne pouvons pas, nous allons nous adresser à qui de droit pour résoudre tous ces problèmes », a-t-il indiqué.

A la question sur l'insécurité, l'élu du peuple a déclaré que le manque d'électrification dans les quartiers n'était pas l'unique cause de la recrudescence des actes de violence. Selon lui, l'abandon des parents est aussi à l'origine de ce fléau, qui endeuille de nombreuses familles au quotidien.

« Aujourd'hui, nous constatons tous un laisser-aller de la part des parents parce que quand il s'agit de l'éducation de l'enfant, la base c'est la famille, la religion et l'école. Quand ces trois entités ont échoué, malheureusement la rue récupère. A ce sujet, je crois qu'il est ques-

tion d'interpeller l'Etat, la famille et l'église », a-t-il laissé entendre.

Plaçant son action au cœur de l'éducation, la santé et le social, le député a appelé les habitants à s'organiser pour

le développement de leur circonscription.

Certaines doléances formulées pourront avoir une réponse dans un proche avenir. C'est le cas de la réhabilitation



Bersol Exaucé Ngambili Ibam et ses hôtes pendant la marche/Adiac

du CEG et de l'école primaire Marcel-Ibalico, qui partagent la même cour.

Invité d'honneur à cette rencontre, Denis Christel Sassou-N'Guesso, président d'honneur des Groupements «Bana Congo», a promis la réhabilitation de cette infrastructure scolaire.

Parrain de Bersol Exaucé Ngambili Ibam, le député d'Oyo a demandé à la population de la 2^e circonscription de Djiri de soutenir leur élu, qui est sur une bonne voie.

Outre le député d'Oyo, Bersol Exaucé Ngambili Ibam s'est fait accompagner de six autres collègues, dont Romi Oyo de Ouenzé 3, Bienaimé Obam-Ondon de Gamboma II et Christian Ernest Makosso de Tchiamba-Nzassi, à Pointe-Noire.

La dernière étape de cette rencontre a été la marche ayant conduit la délégation du CEG Ibalico jusqu'à la nationale n°2, question de permettre, sans nul doute, au député et sa suite de toucher du doigt la réalité de cette partie de la ville de Brazzaville.

Parfait Wilfried Douniama

VIE DES PARTIS

Anatole Limbongo Ngoka s’engage à perpétuer les idéaux de Jean-Marie Michel Mokoko

Le coordonnateur du Mouvement fédéraliste d’Afrique centrale (Mfac) a fait part de sa détermination, le 23 février à Brazzaville, au terme d’un congrès extraordinaire de cette formation politique.

Le congrès extraordinaire du Mfac s’est tenu du 22 au 23 février, à Brazzaville. Ces assises ont vu la participation de cent vingt fédéralistes pour conformer leur formation politique aux dispositions de la loi organique relative aux conditions de création, d’existence et aux modalités de financement des partis politiques. Anatole Limbongo Ngoka, également ancien coordonnateur national des comités de soutien du candidat Jean-Marie Michel Mokoko à la dernière élection présidentielle, a affirmé: « Il est normal de continuer ce qu’il avait com-



Anatole Limbongo Ngoka/Adiac
mencé mais pour l’instant, nous sommes dans la phase de reconnaissance légale », poursuivant que « tout ce monde s’est réuni pour que nos comités de soutien qui n’étaient que des structures ad hoc puissent avoir une consistance ». En effet, depuis sa création en 1990, cette organisation

politique ne s’était pas encore conformée à la nouvelle réglementation administrative pour des raisons dites « exogènes à son fonctionnement », comme indiqué dans un communiqué de presse. Le même texte ajoute que « cette nouvelle loi sur les partis politiques transcende la loi 1901 sur les associations qui régissait le Mfac à sa création. Dans ses dispositions diverses transitoires, elle indique, d’ailleurs, que les associations à caractère politique créées sous le régime de la loi du 1er juillet 1901 cessent toute activité politique dès sa promulgation ». Le Mfac adhère à la pensée progressiste et unioniste de Barthélemy Bonganda. Il œuvre également pour une meilleure intégration régionale et pour un développement harmonieux de la sous-région ainsi que pour une alternance démocratique.

Fortuné Ibara

RWANDA

Guy Nestor Itoua élevé au rang de doyen du groupe diplomatique africain

L’ambassadeur extraordinaire et plénipotentiel du Congo a succédé, le 19 février, à son homologue du Kenya, John Mwangi, promu de son côté doyen du corps diplomatique dans le pays. Guy Nestor Itoua, ancien chargé d’Affaires à l’ambassade du Congo en France, est en poste à Kigali, la capitale du Rwanda, depuis juillet 2016 et couvre également le Burundi, l’Ouganda et la Tanzanie. Il a été élevé doyen du groupe diplomatique africain au sein du corps diplomatique. Ce groupe est composé de seize ambassades de pays africains accrédités et présents au Rwanda, notamment la République du Congo, la République démocratique du Congo, le Kenya, le Nigeria, le Mali, l’Éthiopie, le Soudan, l’Ouganda, l’Algérie, le Maroc, la Libye, la Tanzanie, le Burundi, l’Afrique du Sud et l’Égypte dont le président assure aussi la présidence en exercice de l’Union africaine pour l’année 2019.

Marie Alfred Ngoma

« Cette nouvelle loi sur les partis politiques transcende la loi 1901 sur les associations qui régissait le Mfac à sa création. Dans ses dispositions diverses transitoires, elle indique, d’ailleurs, que les associations à caractère politique créées sous le régime de la loi du 1er juillet 1901 cessent toute activité politique dès sa promulgation ».

AVISA MANIFESTATION D’INTERET N° 001/MMG-CAB/CGMP-SP/2019

« Recrutement d’un Consultant pour la réalisation d’une étude technique en vue de l’élaboration d’un document de politique sectorielle. »

Cette manifestation d’intérêt fait suite à la validation des termes de référence, de l’étude citée en objet, par le Centre d’Etude et d’Evaluation des Projets d’Investissement (CEPI) sous le n°027/MPSIR-CEPI du 25 janvier 2019 et éligible au fonds d’études et d’analyse des projets d’investissement (FEAP).
1-Le ministère des mines et de la géologie a obtenu, dans le cadre de la mise en œuvre dudit fonds, des fonds destinés à financer la réalisation de l’étude portant sur l’élaboration d’un document de politique sectorielle, et à l’intention d’utiliser ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché relatif au recrutement d’un bureau d’études.
2-L’objectif de la mission est de permettre de mettre en place une stratégie et une politique nationales concernant le secteur minier d’une part, et le renforcement des capacités nationales en matière d’utilisation et de conservation de l’environnement jusqu’à l’horizon 2029.
Le bureau d’études aura en charge la gestion technique de l’étude y compris la remise définitive de la prestation.
3-Pour répondre aux critères de sélection, le bureau d’études devra :
a) -Être un cabinet d’études ou groupe d’experts ayant au moins 7 ans d’expé-

rience générale;
b)-Apporter la preuve de la réalisation ou participation à l’exécution d’au moins deux (2) missions similaires au cours des cinq (5) dernières années.
4-Durée de la mission : dix (10) mois, au minimum.
Lieu de travail : Brazzaville et les autres départements concernés.
La cellule de gestion des marchés publics (CGMP) invite par le présent avis à manifestation d’intérêt, les bureaux d’études à manifester leur intérêt à fournir les services précités.
5-Les candidats intéressés peuvent participer au processus de présélection en soumettant par écrit leur candidature à l’adresse ci-dessous mentionnée.
Le dossier de l’avis à manifestation d’intérêt du candidat comportera les éléments suivants :
•Une note de présentation du bureau d’études (statut, nationalité, expérience générale du candidat attestée par un curriculum vitae);
•Une lettre de motivation expliquant les motivations profondes de l’intérêt pour la mission, les qualifications et expériences spécifiques pertinentes et similaires;
•Les preuves de la réalisation des missions similaires.

Les critères de présélection du bureau ou cabinet d’études porteront sur :
•L’expérience générale du candidat;
•L’expérience relative à l’exécution des missions similaires.
Sur cette base, une liste restreinte des candidats présélectionnés sera établie. La demande de proposition sera adressée aux candidats retenus.
6-Les candidats seront informés, en temps opportun, de la suite réservée à leur candidature. Seuls les candidats retenus dans le cadre de cette procédure seront invités à soumettre des propositions techniques et financières à travers la demande de propositions.
7-Le dossier de candidature devra être déposé sous pli fermé en deux (2) exemplaires dont un original et une (1) copie, au plus tard le 15 mars 2019 à 12 heures 30 minutes et portant scrupuleusement les mentions suivantes :
« Ministère des mines et de la géologie
Cellule de gestion des marchés publics
13^e étage Tour Nabemba porte 13-01-
Brazzaville
Tél : (+242) 06 650 37 42
Avis à manifestation d’intérêt N° 001/MMG-CAB/CGMP-SP/2019 du 25 février 2019 pour le Recrutement d’un Cabinet ou groupe d’experts pour la réalisation d’une étude portant sur l’élabo-

ration d’un document de politique sectorielle. ». Les dossiers reçus après cette date seront purement et simplement rejetés.
La séance d’ouverture aura lieu le 16 mars 2019 à 10 heures au siège du Ministère des mines et de la géologie. Un cabinet d’études sera sélectionné en accord avec les procédures définies par le code des marchés publics.
8-Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires auprès de la permanence de la cellule de passation des marchés publics du Ministère des mines et de la géologie sise Tour Nabemba, 13^e étage, porte 13-01, les jours ouvrables de 9h 00 à 14 h 00.
Les frais d’étude du dossier s’élèvent à cent mille (100.000) francs CFA.
Fait à Brazzaville, le 25 février 2019
Pour le Ministre des mines et de la géologie,
Personne responsable des marchés publics

P.O Le Directeur de Cabinet,

Michel KOUKA-MAPENGO

JUSTICE

L’affaire opposant l’Etat à André Okombi Salissa renvoyée au 29 février

L’audience du 25 février n’a duré qu’une dizaine de minutes d’autant plus que la Cour n’est pas encore en possession de tous les procès-verbaux des enquêtes sur le dossier, a déclaré son président, Christian Oba.

Le procès d’André Okombi Salissa, poursuivi pour atteinte à la sécurité intérieure de l’Etat et détention illégale d’armes et munitions de guerre, a été de nouveau renvoyé. « À ce jour, la commission mise en place n’est pas en mesure de renseigner la Cour sur sa mission. Cela étant, dans l’état actuel des choses, cette audience ne peut se poursuivre tant que la Cour n’a reçu tous les procès-verbaux d’enquête. Sur ce, nous renvoyons l’audience de ce jour à mercredi 27 février 2019 », a décidé le premier président de la Cour d’appel de Brazzaville, Christian Oba. En effet, lors de l’audience du 1er février, la Cour, s’appuyant sur certaines dispositions du Code de procédure pénale, notamment les articles 161 et 264, avait ordonné un supplément d’informations, à la demande du ministère public. Ainsi, le vice-président de la Cour d’appel de Brazzaville, Akondo Ossengué, et le président de la chambre sociale, Dominique Boukaka, avaient été commis à l’examen de ces nouvelles pièces, sous la supervision de Christian Oba. Une procédure dénoncée par la défense

Avocat de la défense, Me Boucounta Diallo pense que la Cour a mis en place une commission d’instruction qui n’existe nulle part dans la nomenclature juridique et organique des institutions judiciaires de la République du Congo. Selon lui, le président de la Cour criminelle n’a pas le pouvoir de créer ce qu’il appelle une juridiction d’instruction. « La moindre des choses, c’est de reconnaître son erreur, d’arrêter la machine qui est en train de dénaturer complètement le visage juridique et judiciaire du Congo pour enfin reconnaître qu’on a plus des moyens. C’est simple, c’est pour la première fois que l’on voit un président, au nom de son pouvoir discrétionnaire, créer une nouvelle juridiction », a-t-il dénoncé. L’avocat a également critiqué le fait que le président de la Cour d’appel a désigné ses adjoints pour siéger dans la juridiction d’instruction, en violation des textes du pays. « Depuis quand des juges chargés de juger un dossier vont également siéger pour nous instruire ? La séparation entre l’instruction et le jugement est fondamentale pour la garantie des droits de la défense. On ne peut demain

siéger comme juge d’instruction et le lendemain venir juger. Ce qui se passe c’est un monstre juridique qu’ils ont créé, qu’ils prennent leurs responsabilités pour mettre fin à tout cela, ça suffit », a conclu Me Boucounta Diallo. Défendant de son côté les intérêts de l’Etat congolais, Me Gérard Devillers a rappelé que « la défense a omis de faire un pourvoi en cassation contre l’arrêt qui ordonnait un complément d’informations. Si on ne fait pas un pourvoi en cassation, c’est qu’on accepte la décision. C’est aussi simple que cela, et on continue. » Notons que la défense s’est renforcée avec l’arrivée de deux nouveaux avocats français, notamment Me Clément Abitbol et Me Stéphane Le Meignen. « Je pense que d’ici à demain, au lieu de six que vous êtes, vous en serez certainement huit ou neuf, vous savez pourquoi. Du côté du ministère public, nous sommes toujours augustes. Quant à la partie civile, ils ne sont toujours que deux dans toute leur sérénité », a ironisé le procureur général, Michel Oniangué, dans ses observations préliminaires.

Parfait Wilfried Douniama

INSERTION SOCIALE

Le Mouvement du réveil encourage les initiatives entrepreneuriales des jeunes

L’organisation non gouvernementale coordonnée par Mac Nsondet a organisé, le 23 février à Brazzaville, un symposium des entrepreneurs pour amener les jeunes désœuvrés à une prise en main de leur destin.

La thématique développée a porté sur « Les difficultés du parcours : une vraie graine du succès ». Au cours de la rencontre, les différents intervenants ont fait part de leurs expériences aux jeunes pour les encourager à s’engager à l’entrepreneuriat. Les panelistes ont expliqué aux participants les techniques de gestion et d’organisation d’une entreprise, les exhortant à se référer aux initiatives centrées sur les modèles économiques; à se constituer en groupe et tirer profit des technologies de l’information et de la communication. Selon l’initiateur du symposium, Mac Nsondet, les jeunes n’ont plus de raison d’attendre les concours de la Fonction publique ou les entreprises privés pour avoir du travail. Ils doivent s’engager et s’orienter en créant des entreprises, en saisissant les nombreuses opportunités que ce siècle leur offre. « Avec 30 000 ou 50 000 francs CFA, réfléchissez déjà et commencez à faire quelque chose. Les patrons d’aujourd’hui ont passé les mêmes moments hier. Les jeunes représentent 60% de la population, donc il faut qu’ils s’engagent en évitant la peur et en profitant du témoignage », a indiqué Mac Nsondet. L’accession aux financements alternatifs réalistes pour les très petites entreprises africaines ainsi que le lobbying et le plaidoyer des entrepreneurs ont été les arguments essentiels pour encourager ces futurs entrepreneurs. Signalons que les financements alternatifs ou prêts privés aux particuliers et aux entreprises, investissements participatifs en actions, ou avec contrepartie en nature, jusqu’aux prêts sur bilan ou aux financements participatifs avec partage des bénéfices aident parfois les très petites entreprises africaines à se développer.

Fortuné Ibara

GROGNE CHEZ LES CHEMINOTS

«Le Gouvernement ne peut travailler sous la pression des syndicats», avertit Fidèle Dimou

Le Chemin de fer Congo océan (CFCO) a été secoué du 5 au 12 février dernier par un mouvement de grève. Une motion de défiance avait été prise par les employés contre le directeur général de l’entreprise et son staff. Les travailleurs réclament aussile paiement de deux années d’arriérés de salaires, les deux années concernant l’immobilisation des activités du fait des violences de Ntumi au Pool. Au terme des négociations, un relevé de conclusions a été signé entre la direction générale et l’intersyndicale. Mais le climat de tension a obligé le ministre des Transports Fidèle Dimou, à aller à la rencontre des employés à Pointe-Noire. Les délégués du personnel et les travailleurs ont parlé au ministre qui a cherché à savoir si le relevé des conclusions qui avait été signé pour désamorcer la crise était la manifestation d’un consensus. Mais il s’est par la même occasion montré direct et ferme: «Le Gouvernement ne peut pas travailler sous la pression des syndicats», a-t-il averti. Il a plutôt exhorté les travailleurs à reprendre le travail. Le Chemin de fer Congo-Océan vient à peine de reprendre son activité. Le mouvement de grève déclenché en a surpris plus d’un. Les employés accusent leurs syndicats d’avoir été corrompus à hauteur de 14 millions de francs Cfa, alors que les travailleurs attendent le paiement de leurs arriérés de salaires. M. Apollinaire Mavoungou, président de l’in-

tersyndicale du CFCO a tenté d’expliquer la situation: «Nous sommes à deux ans (sans salaire, Ndlr) et vous savez quelle est la vie d’un Africain. Oui, le chemin de fer a été relancé mais quelle est la condition de vie des travailleurs? Nous sommes restés comme les enfants abandonnés», a-t-il dit. Selon lui, l’agitation et les échauffourées ont débuté au Km4. «Dès lors que nous avons signé ce relevé de conclusions, le travail devrait reprendre. Ceux qui ne vont pas se plier à cette volonté, l’administration devrait s’occuper d’eux. Nous ne pouvons pas accepter que les gens puissent organiser un tel désordre dans l’entreprise. Nous nous opposerons à cela», a-t-il fait savoir. Le ministre Fidèle Dimou, lui, n’a pas voulu laisser planer les ambiguïtés: «Vous avez soulevé une pierre qui vous retombe dessus. Il y a des procédés et des manières. Vous avez rédigé une motion de défiance par laquelle vous demandez le départ du directeur général et son staff. Encore que ce n’est pas de votre compétence. Nous, tutelle, nous savons ce que nous avons à faire. Le rôle du syndicat à ses limites. Vous n’avez pas à demander à l’administration de prendre ses responsabilités. Le Gouvernement ne peut pas travailler sous la pression des syndicats», a-t-il martelé. Dans leurs revendications, les travailleurs ont également évoqué la concurrence de la route avec le chemin de fer. «N’ayez pas peur



de la concurrence. Ça ne doit pas vous gêner. Ne demandez pas ça à un Gouvernement, il ne le fera pas. Ce qui est vrai, c’est qu’il y a des choses que le train fait et que la route ne pourra pas faire. Si la tutelle est celle que j’incarne, je sais ce que je fais. Ne m’apprenez pas à faire mon métier. Vous avez vos fonctions à vous», a dit le ministre, satisfait tout de même que les travailleurs aient décidé de reprendre le travail. Concernent les retards des salaires, il a fait remarquer aux travailleurs que le trafic venait à peine de reprendre. «On ne peut pas dire qu’on a déjà engrangé des milliards pour tout régler. Vous avez supporté deux ans, maintenant que le train est revenu sur les rails, vous vous mettez en grève. C’est de l’agita-

tion, parce que la grève a un fond juridique et un processus. Si vous ne travaillez pas, comment voulez-vous que l’Etat puisse vous payer? Ne vous trompez pas, les salaires du CFCO, c’est vous! L’Etat travaille à vous soutenir dans l’investissement du chemin de fer. Le reste, il ne faut pas l’attendre de l’Etat. Vous êtes une entreprise à caractère industriel et commercial, ne commettez pas l’erreur de demander à l’Etat de vous payer les salaires. Mettez-vous au travail, il y aura des conséquences. Il faut qu’on remette de l’ordre dans cette maison», a-t-il estimé. Pour sa part et interrogé sur les allégations portées contre lui, le directeur général du CFCO s’est dit serein: «Je suis partagé entre le dépit et le sourire. Sourire pas de joie; tout simplement pour dire une chose: nous occupons des postes pour avoir succédé à des anciens et celui-ci sera un jour occupé par quelqu’un d’autre. Mais, il vous revient l’obligation de léguer un héritage, une entreprise qui est viable et qui permet une pérennité et une longévité pour les générations qui viennent. Ce que j’ai fait avec mes collaborateurs relève de la gageure. Ça devrait plutôt nous valoir des félicitations plus que des quolibets. Je suis de passage. Je partirai, soit par la retraite ou bien Dieu me rappellera. Les deux années passées à la tête du CFCO, je puis vous rassurer que j’en suis fier», a-t-il déclaré.

Par le MTACMM

DROITS DE L'ENFANT

Des mineurs pris au piège de la mendicité forcée

Ce n'est pas toujours de leur propre gré que certains enfants font la manche dans les rues de Brazzaville ou des autres localités du pays. Il y a, en effet, des mendiants qui agissent sous la pression des parents. Dans le circuit, l'on retrouve de plus en plus des sujets étrangers. La protection des droits de l'enfant est mise à rude épreuve.

Crasseux, pieds nus pour certains, avec des vêtements en lambeaux, des enfants mineurs descendent dans les rues de la capitale, main tendue, à la recherche du pain quotidien. La mythique avenue de la paix, entre le rond-point Moungali (4e arrondissement) et le marché Poto-Poto (3e arrondissement), est la zone où le phénomène est plus visible du fait de la densité de l'activité commerciale. L'avenue est, en effet, jonchée de commerces de tous genres sur plus de deux kilomètres. « Il y a plus de chance de rencontrer quelqu'un qui peut nous donner à manger parce que les acheteurs sont nombreux, les commerçants aussi », a expliqué Daniel, un jeune de 11 ans, qui a interrompu ses études au primaire. Les parents l'ont chassé du domicile familial et c'est sous un hangar à la gare ferroviaire qu'il passe ses nuits. A longueur de journée, nombre d'enfants mendiants accourent après les passants, s'interposent parfois au passage au point de se montrer agressifs vis-à-vis de ceux qui ne répondent pas favorablement à leur demande. « Tonton, tantine j'ai faim », déclarent-ils. Sans évaluer le risque d'accident pouvant conduire à la mort, aux heures de pointe, ils se faufilent dans les embouteillages, tapotent les véhicules pour atti-



Un groupe d'enfants mendiants demandant de l'argent à un sujet étranger

rer l'attention et passer le message, main tendue.

Les parents, maîtres du jeu
« Nous remettons à nos parents la recette du jour souvent entre 5000 et 10000 FCFA mais ça peut varier en allant au-delà ou encore plus bas », à en croire Jaïda, une fille de moins de 15 ans, qui n'a pas révélé sa nationalité. Cela dit, certains parents exploitent leurs enfants en les obligeant à mendier. Ils sont parfois posément assis à quelques mètres,

tels des radars, pour surveiller tous les mouvements de ces derniers. La plupart d'entre eux attendent les recettes à la maison. Parmi les mendiants, il en a qui leur remettent automatiquement de l'argent après l'avoir reçu. D'autres, par contre, font le point de la recette du jour avant de tout mettre à la disposition des parents en fin de journée. Aujourd'hui, des millions d'enfants à travers le monde ne jouissent pas de leurs droits à cause de privations et de discri-

minations liées à des facteurs indépendants de leur volonté, reconnaît l'Unicef. Il est bien clair que ces mineurs condamnés à la mendicité forcée sont victimes d'exploitation, d'abus et sont parfois violentés lorsque la recette est en deçà de la moyenne admise. C'est pourquoi parmi eux, des sujets étrangers notamment refusent souvent qu'on leur achète à manger, préférant de l'argent en espèce pour totaliser le seuil fixé. « Si tu ne totalises pas tel ou tel montant, tu ne re-

viens pas ici », est l'ordre intime par les progéniteurs. Or, au Congo, un plaidoyer de haut niveau a déjà été fait en vue de la création d'un environnement favorable à la protection de l'enfant. Ce qui a, d'ailleurs, débouché sur l'adoption de la politique nationale d'action sociale. Le programme "Protection de l'enfant" de l'Unicef a contribué au renforcement d'un cadre réglementaire et institutionnel dans le pays. L'un des principaux objectifs consiste à s'assurer qu'au moins 50% des filles et garçons, surtout les plus vulnérables, sont mieux protégés contre la violence, l'exploitation et la discrimination. L'agence onusienne a, en outre, fait un plaidoyer pour l'application des lois sur la protection de l'enfant n°4-2010 du 14 juin 2010 et des populations autochtones n°5-2011 du 25 février 2011. Le cadre réglementaire dans la lutte contre ce phénomène de société devrait avoir des dispositions assez rigides vis-à-vis des parents qui exposent les enfants de façon contraignante à la mendicité. Les sujets étrangers impliqués dans cette pratique n'ont pas d'autres choix que de se conformer à la réglementation du pays en la matière.

Rominique Makaya

DROITS HUMAINS

L'Unesco publie un manuel sur le droit à l'éducation de l'enfant

L'ouvrage a été publié conjointement avec l'Initiative pour le droit à l'éducation en vue d'aider tous les acteurs impliqués dans la promotion et la mise en œuvre du droit à l'éducation, indique le communiqué de presse publié le 22 février.

Le manuel, selon le communiqué annonçant sa parution, est utile dans l'accomplissement des missions des agences des Nations unies, la participation des acteurs privés, bailleurs multilatéraux et bilatéraux ainsi que des investisseurs, conformément aux droits de l'homme. Selon l'Unesco, le livre a été conçu pour être accessible. Chaque chapitre s'ouvre sur les questions clés qui y sont ensuite traitées et s'achève par une brève synthèse reprenant les points clés ainsi que des suggestions de questions. Ceci pour amener le lecteur à réfléchir plus avant aux problèmes soulevés dans le chapitre ou pour l'inciter à plus de connaissances sur la situation dans son propre pays. La finalité du livre, révèlent l'agence onusienne et l'Initiative pour le droit à l'éducation, est de faire en sorte que chaque acteur puisse exercer son droit à l'éducation, fournir des orientations pratiques pour la mise en œuvre et le suivi de ce droit accompagnés de recommandations pour surmonter les obstacles qui persistent. Les moyens pour y parvenir sont notamment la sensibilisation et la connaissance du droit à l'éducation, la présentation d'une synthèse des débats et questions liées à l'éducation, l'éducation dans les situations d'urgence, la privation de l'éducation et des difficultés d'atteindre les plus marginalisés, les migrations forcées, la présentation d'un panorama général des Nations unies et de leurs mécanismes.

Lydie Gisèle Oko

SAHEL

Edouard Philippe sollicite l'engagement de tous

En visite de deux jours au Mali, le Premier ministre français a renouvelé, le 24 février, le vœu de la France de ne pas être laissée aux avant-postes par la communauté internationale, dans la lutte contre les terroristes dans la région.

Le chef du gouvernement français a lancé un appel en forme d'avertissement aux partenaires de son pays. « Nous avons besoin de l'engagement de tous pour progresser vers une stabilisation durable. Nul ne peut se vanter de se passer des autres. Nous avons donc besoin de l'engagement de tous. Engagement de la Minusma. Nous avons besoin de l'engagement de la Mission européenne EUTM. Enfin, nous avons besoin du G5 Sahel qui crée une vraie synergie entre les cinq Etats, en particulier dans les zones frontalières », a-t-il plaidé. Edouard Philippe s'exprimait devant des soldats de la force Barkhane sur la base française de Gao, dans le nord du Mali, où il a passé la soirée et la nuit de samedi à dimanche avec les troupes. Il a notamment souligné le rôle de la force onusienne, la Minusma, dont l'avenir est incertain, la mission européenne EUTM, ainsi que la force militaire du G5 Sahel,

dont l'essor a pris du retard. « Soldats de Barkhane, vous obtenez des résultats opérationnels remarquables, décisifs », a déclaré Edouard Philippe, rendant hommage à « l'héroïsme » des militaires de la force française. C'était dans un discours devant des soldats principalement français mais aussi britanniques, estoniens et maliens, rassemblés sur un vaste carré de terre battue au cœur de la base. « Vous êtes parvenus à détruire leurs moyens de combat, à intercepter leurs flux logistiques, à tarir leurs ressources. Nous devons le répéter : chaque jour, nos ennemis subissent des pertes importantes, ce qui réduit d'autant leur capacité de nuisance », a relevé le Premier ministre. « De nombreux chefs et membres des différents groupes terroristes ont été mis hors de combat », a-t-il affirmé, ajoutant que « le combat n'est pas terminé ». Le Premier ministre français

faisait allusion à la mort, en novembre, du prédicateur radical peul Amadou Koufa, mais aussi à celle de l'Algérien Djamel Okacha, alias Yahya Abou El Hamame, un autre leader du Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans, la principale alliance djihadiste du Sahel, liée à Al-Qaïda, qui a été tué la semaine dernière. « Si la menace djihadiste n'a pas disparu, elle est désormais contenue, endiguée », a-t-il poursuivi. Après avoir salué les résultats de Barkhane, le Premier ministre a dit : « C'est donc avec beaucoup de respect et beaucoup d'admiration que je suis venu vous exprimer la gratitude de la nation française pour la force de votre engagement ». Notons que la France semble être un peu plus seule face à la menace terroriste au Sahel, où ses soldats interviennent de plus en plus dans le centre du Mali et renforcent leur action à la frontière avec le Burkina Faso.

Nestor N'Gampoula



AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊTS
N°002/DMI/PRISP/C/19

« RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL INTERNATIONAL EN CHARGE DE L'AUDIT INSTITUTIONNEL DE L'ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION ET DE MAGISTRATURE (ENAM) »

1-Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un crédit de l'Association internationale de développement (IDA) pour le financement du « Projet des réformes intégrées du secteur public (PRISP) », et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat : « Consultant individuel international en charge de l'audit institutionnel de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) ».

2-L'objectif global de la mission est d'évaluer les capacités de l'ENAM en termes d'infrastructures, de ressources humaines et pédagogiques en vue de former les auditeurs des institutions de contrôle citées plus haut.

3- Tâches du consultant

Sans que celles-ci ne soient limitatives, le consultant devra réaliser les tâches ci-après :
•Analyser le cadre juridique relatif au fonctionnement de l'ENAM;
•Relever les insuffisances des offres de formation et les faiblesses des contenus de formation ;
•Proposer un plan d'action en vue d'améliorer les conditions d'accueil, de travail et d'apprentissage au sein de l'ENAM;
•Evaluer le matériel et l'équipement pédagogique et audiovisuel en vue de leur modernisation ;
•Moderniser la gestion des ressources

humaines, renforcer le cadre institutionnel par l'élaboration de nouveaux textes juridiques ;
•Rédiger les rapports provisoire et final ; le premier portant sur l'état des lieux et le second sur le plan d'action ;
•Faire des propositions en vue de mettre en place une formation certifiée en audit interne au profit des administrations ;
•Le consultant présentera les résultats de l'audit institutionnel et organisationnel, lors des deux (2) ateliers de démarrage et de validation, qui se tiendront au siège du PRISP. Ces ateliers ne devront pas dépasser 3 jours et seront inclus dans les deux (2) mois prévus pour la mission.

4-Le Profil du consultant :
Le consultant devra remplir les critères ci-après :

- avoir au moins un Bac+5 en droit public, gestion des ressources humaines, économie, comptabilité, management des organisations, administrations publiques, audit des organisations, sciences sociales ou tout autre diplôme équivalent ;
- avoir une expérience avérée de dix (10) ans dans l'audit institutionnel, la conception, l'élaboration et l'adoption des programmes de formation ;
- avoir réalisé d'une part, au moins cinq (5) missions en matière d'audit et d'appui institutionnel dans la sous-région Afrique centrale, et d'autre part, avoir une bonne connaissance des pro-

grammes de formation professionnelle et des outils pédagogiques des écoles d'administration publique ;
•avoir une bonne capacité d'analyse, d'adaptation, de communication écrite et orale, esprit critique et rigueur ;
•être capable de travailler dans un milieu international et multiculturel ;
•La langue de travail est le français.

5-Durée et lieu de la mission

La mission est prévue s'exécuter sur une durée de deux (02) mois à Brazzaville y compris la soumission et la validation des livrables.

6-Les livrables

Le consultant produira les rapports et documents ci-après :
•Un rapport de l'état des lieux sur la méthodologie utilisée, les outils de collecte de données, le cadre juridique, les capacités d'accueil, les offres de formation, les conditions de travail et d'apprentissage. Ce rapport est à produire deux (2) semaines après le démarrage de la mission. Il sera présenté en atelier de validation qui durera une journée ;
• Un rapport sur le plan d'action en vue d'améliorer le cadre juridique, l'environnement de travail (équipement et matériel d'animation pédagogique), la qualité des formations proposées. Ce rapport est à produire trois (3) semaines

après la soumission du rapport de l'état des lieux ;
•Un rapport final intégrant toutes les observations, les recommandations émises et la feuille de route établit lors de l'atelier de restitution et de validation des résultats de l'audit institutionnel. Ce rapport est à présenter deux (2) semaines après la validation du plan d'action.
Le gouvernement disposera d'une semaine pour son examen et sa validation.

7-Les dossiers de candidature doivent être déposés à l'adresse ci-dessous au plus tard le lundi 11 mars 2019 à 16 h 00 et porter clairement la mention (Consultant individuel international en charge de l'audit institutionnel de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM)).

Bureau Passation de Marchés
A l'attention du Coordonnateur

PROJET DES REFORMES INTEGREES DU SECTEUR PUBLIC
Unité de Coordination du Projet, sise au 03, rue du Tourisme, quartier Clairon derrière l'école REMO, arrondissement 3 Poto-poto, Brazzaville
Tél : +242 22 613 31 08:Email:prispmarkets@gmail.com, prispcongo@gmail.com

Fait à Brazzaville, le
Le Coordonnateur du PRISP,
Jean Noël NGOULOU

AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊTS
N°003/DMI/PRISP/C/19

« RECRUTEMENT D'UN CABINET CHARGÉ DE LA MISE EN OEUVRE DU SYSTÈME INTÉGRÉ DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ÉTAT ».

1-Le Gouvernement de la République du Congo a reçu une avance sur le crédit de l'Association internationale de développement (IDA) pour la préparation du « Projet des réformes intégrées du secteur public (PRISP) », et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat : « Mise en œuvre du système intégré de gestion des ressources humaines de l'état ».

2-L'objectif principal est la conception, le développement et la mise en production d'un Système Intégré de Gestion des Ressources Humaines de l'État.

Pour y parvenir, les objectifs spécifiques seront poursuivis, il s'agit de :
•Mettre en place une organisation/structure adéquate chargée de la conduite du projet de développement en conformité avec les meilleures pratiques de développement de SI ;
•Organiser et conduire tous les ateliers nécessaires à la conception du futur système avec les principaux acteurs ;
•Produire un dossier de conception détaillée de l'ensemble des fonctionnalités du système ;
•Développer l'ensemble des fonction-

nalités de la plateforme SIGHRE conformément au dossier de conception détaillé sur la base du logiciel Oracle HR dont les licences ont été déjà acquises par l'Etat;
•Assurer une éventuelle reprise des données et la formation des utilisateurs ;
•Assurer la mise en production de la plateforme après les phases de tests et de formation ;
•Assurer le support et l'accompagnement au lancement de la plateforme ;
•Assurer la maintenance applicative pendant la période de garantie.

3-Le présent avis à manifestation d'intérêt a pour objectif de solliciter des consultants pour faire partie de la liste restreinte en vue de la consultation relative à la mission.

4-L'Unité de coordination du Projet des Reformes Intégrées du Secteur Public (PRISP), invite les candidats éligibles, à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les cabinets peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives. Les cabinets doivent fournir les informations ci-après : (i) la qualification pour exécuter les services pressentis, les missions similaires (brochures, références de l'exécution

de contrats analogues, etc) ; (ii) les capacités techniques (personnel permanent etc.) ; les domaines d'intervention ainsi que les années d'expérience du cabinet ; les références des clients bénéficiaires des prestations décrites. Les cabinets ne doivent pas inclure dans la manifestation d'intérêt des curriculums vitae, des documents légaux, des certificats d'incorporation et/ou une méthodologie de travail. Ils devront avoir déjà réalisé des missions comparables, fournir la liste des missions pour lesquelles sa compétence a été mobilisée et attestations de bonne exécution.

5-Les cabinets seront sélectionnés en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation de Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) de la Banque Mondiale, Edition de juillet 2016.

6-Les cabinets intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet du document de référence à l'adresse ci-dessous, de 8 heures à 12 heures et de 13 heures à 16 heures (heures locales) du lundi au vendredi.

7-Les manifestations d'intérêt devront être soumises en français en six (06) exemplaires dont un (01) original à l'adresse ci-dessous au plus tard le lundi 11 mars 2019 à 16 h 00 (heures locales) et porter la mention « manifestation d'intérêt pour la mise en œuvre du système intégré de gestion des ressources humaines de l'état ».

8-L'adresse à laquelle, il est fait référence ci-dessus est :

Bureau Passation de Marchés
A l'attention du Coordonnateur

PROJET DES REFORMES INTEGREES DU SECTEUR PUBLIC
Unité de Coordination du Projet, sise au 03, rue du Tourisme, quartier Clairon derrière l'école REMO, arrondissement 3 Poto-poto, Brazzaville
Tél : +242 22 613 31 08:Email:prispmarkets@gmail.com, prispcongo@gmail.com

Fait à Brazzaville, le 21 février 2019

Le Coordonnateur du PRISP,

Jean Noël NGOULOU

INTERPOL-CONGO

Les membres du comité d'experts installés dans leurs fonctions

Le comité officiellement mis en place, le 25 février à Brazzaville, se compose des services de police et d'autres acteurs chargés de l'application de la loi, avec pour principale mission de lutter contre la criminalité dans toutes ses formes.

« Le comité d'experts aura l'impérieux devoir de collecter les statistiques criminelles au niveau des services nationaux chargés de l'application de la loi, permettant ainsi au bureau central national de Brazzaville et à l'unité de l'analyse et renseignements d'alimenter les bases de données d'Interpol », a indiqué le président du comité des chefs de police d'Afrique centrale, le général Jean François Ndengué. Sous l'autorité des gouvernants des différents Etats, ces experts mettront en exergue leur expertise dans la conception des politiques et programmes de lutte contre la criminalité tel que le prévoit le décret ayant consacré la mise en place dudit comité.



Les membres du comité d'experts/Adiac

Ainsi, dans la stratégie 2019-2020, pour la région Afrique, des programmes spécifiques de formation sont inscrits dans l'agenda de l'Interpol et un accès à l'analyse des renseignements criminels. Le général Jean François Ndengué a, par ailleurs, rappelé que l'Interpol est la seule organisation internationale de police qui possède des bases de données mondiales accessibles à cent quatre-vingt-quatorze pays membres ainsi qu'à d'autres organisations internationales, organismes et services chargés de l'application de la loi. « Dans le combat mondial contre la criminalité, l'échange d'informations est capital », a-t-il dit. **Rominique Makaya**

GABON

Ali Bongo Ondimba de retour au pays

Absent depuis quatre mois après un AVC, le chef de l'Etat qui était en convalescence à Rabat, au Maroc, a regagné Libreville le 24 février.

D'après son entourage qui a donné l'information, le chef de l'Etat gabonais, Ali Bongo, « pourrait » repartir pour le Maroc plus tard pour ses soins. Il faut signaler qu'une photo du président avec la mention « Bon retour chez toi ya Ali » a circulé, le week-end dernier, sur les réseaux sociaux et dans les groupes de messagerie instantanés. Le retour annoncé du chef de l'Etat du Gabon est le second du genre depuis son AVC, le 24 octobre, alors qu'il se trouvait en Arabie saoudite. En effet, à la mi-janvier, le président avait fait un passage de moins de vingt-quatre heures à Libreville, la capitale gabonaise, pour assister à la prestation de serment du nouveau gouvernement. Ce retour coïncide avec une activité majeure du gouvernement : le nouveau Premier ministre, Julien Nkoghe Bekale, devrait, selon la presse locale, faire son discours de politique générale devant l'Assemblée, ce 26 février. La nouvelle communication sur le retour d'Ali Bongo, comme celui de mi-janvier, prouve que le chef de l'Etat, au pouvoir depuis 2009 après avoir pris la relève de son père décédé, allait bien. Or, du fait de son absence prolongée, la ministre de la Défense, Rose Christiane Ossouka Raponda - nommée lors d'un mini remaniement - avait prêté serment, à la mi-février, devant le président à l'ambassade du Gabon au Maroc, en présence de la

Cour constitutionnelle qui avait fait le déplacement. Très peu d'informations filtrent sur le président gabonais et son état de santé. Car, depuis son hospitalisation à Riyad, en Arabie saoudite, jusqu'à ce qu'il rejoigne le Maroc, les rumeurs n'ont cessé de courir à propos, certains n'hésitant pas à le donner pour mort. Et comme il n'a fait aucune apparition publique depuis son AVC, une tentative de putsch avait eu lieu le 7 janvier, à Libreville, pour la deuxième fois de l'histoire du pays. Cinq militaires avaient alors appelé au micro de la radio d'Etat au soulèvement populaire, pour « sauver la démocratie, préserver l'intégrité du territoire national et la cohésion nationale ». Ils estimaient que la prise de parole d'Ali Bongo, le 31 décembre dernier, était une « honte » pour un « pays qui a perdu sa dignité ». Deux d'entre eux ont été abattus par les forces de sécurité et les autres arrêtés. Aussi, profitant du vide, l'opposition a plusieurs fois appelé en vain la Cour constitutionnelle à constater une vacance du pouvoir. Le Gabon est dirigé depuis 1967 par la famille Bongo. L'actuel président a succédé à son père, mort en 2009. Il a été réélu en 2016 lors d'un scrutin controversé émaillé de violences.

Nestor N'Gampoula

INSTITUT FRANÇAIS
DU CONGO

PROGRAMME DE LA SEMAINE
DU 25 FEVRIER AU 03 MARS 2019

Prolongation de notre première exposition numérique « France E Motion » jusqu'au 6 mars

MARDI 26 FEVRIER

18h30 : Ciné-club : Qui vive de Marianne Tardieu

MERCREDI 27 FEVRIER

15h00 : Débat d'idées : « Les défis de la gouvernance forestière » par Lilian Barros, membre du réseau de gestion durable des forêts.

19h00 : Mercredi à la Cafét' : Biso na Biso

JEUDI 28 FEVRIER

15h00 : Rencontre littéraire : Penser un nouveau monde de Luc Eliott Ness Malonga

19h00: Humour : tuSeo family

SAMEDI 2 MARS

10h00 : Les rendez-vous de la médiathèque (Samedi des petits lecteurs, L'heure du conte, Rencontre de scrabble)

18h00 : Ciné spécial : Djoli de Glad Amog Lemra

DIMANCHE 3 MARS

17h30 : Résidence : Les Bantous de la capitale

Pour plus d'infos, veuillez consulter notre agenda du mois.



GRUPE ISM - ÉCOLE D'INGÉNIEURS / DIGITAL CAMPUS



Programmes Licence / MBA & Master

Innovation, Entrepreneuriat, Technologie

Informatique Appliquée à la Gestion • Génie Logiciel • Management de Projet • Ingénierie réseaux et systèmes
Sécurité des systèmes d'information Mathématiques appliquées • Électronique et Télécommunications.
Stratégie digitale • Marketing digital • Web et Multimédia • Big Data



SIDA-TUBERCULOSE-PALUDISME

Le Congo appelé à s’acquitter de la contrepartie des programmes financés par le Fonds mondial

L’invitation a été lancée, le 22 février à Brazzaville, par la plate-forme des associations et organisations non gouvernementales de lutte contre les trois pathologies, coordonnée par Pasteur Kipemosso Premier.

La plate-forme a exhorté le gouvernement en prélude à la sixième réunion préparatoire de reconstitution des ressources du Fonds mondial pour le sida, la tuberculose et le paludisme qui se tiendra, le 10 octobre prochain, à Lyon, en France.

« Nous appelons le Congo et les missions diplomatiques ainsi que les institutions internationales installées au Congo à soutenir la sixième reconstitution des fonds, en s’exprimant en faveur du Fonds mondial et en soulignant l’impact du partenariat du Fonds mondial dans le pays », a indiqué Donaud Ilibi, porte-parole de la plate-forme.

Cette coalition sollicite, en outre, que le président de la République, Denis Sassou N’Guesso, honore de sa présence à cette réunion.

Par ailleurs, la plate-forme des associations et organisations non gouvernementales de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme a loué les efforts du Congo qui a budgétisé les ressources domestiques de la santé à 7% du produit intérieur brut (PIB), nettement supérieures aux 5% du PIB proposés par la communauté internationale. « Une telle augmentation soutiendra les progrès réalisés jusqu’à présent vers la couverture universelle de la santé et la réalisation de l’objectif 3 du millénaire pour le développement. Cette augmentation sauvera la vie de milliers de personnes dans notre pays », a commenté Donaud Ilibi.

Au cours de la sixième réunion préparatoire de reconstitution des ressources du Fonds mondial, il est prévu de collecter au moins quatorze milliards de dollars américains pour sauver seize millions de vies afin de réduire de moitié, d’ici à 2023, le taux de mortalité liée au VIH, à la tuberculose et au paludisme.

Toutefois, cette plate-forme a alerté que « le monde n’est pas sur la bonne voie pour atteindre les objectifs de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme sur les plans mondiaux ».

Donaud Ilibi a insisté en rappelant que la mobilisation de ces fonds « ne signifiera qu’un simple maintien de la programmation actuelle et non une intensification et mise à l’échelle des interventions face aux trois maladies ».

Fortuné Ibara

DIASPORA

Paris s’ouvre aux créations de Motse Akanati

Un des luxueux locaux du 5 rue de Castiglione, dans le premier arrondissement de la capitale française, a accueilli sur invitation, le 21 février, les Journées portes ouvertes dédiées aux créations de la Congolaise.

Motse Akanati a présenté ses créations allant des chemises d’homme sur mesure à des bijoux colorés, en passant par les cours de couture à la carte, jusqu’à « l’Olfacto-game » de ses eaux de toilette et parfums.

Librement, dans la boutique éphémère parfumée, les invités ont pu admirer les produits ex-

posés et communiquer avec la créatrice. Ces échanges, par un discours clair, ont permis de comprendre la diversification continue de la Congolaise en matière de créations respectueuses de l’aspect durable et éco-responsable.

Au cours de cette activité, elle a allié à la fois la pédagogie, en parlant des cours de couture à la

carte, sa sensibilité olfactive lui permettant de créer, en respect des aspects de sécurité environnementale, les parfums et eaux de toilette, œuvres d’art à l’identité visuelle de par leur conditionnement aux noms évocateurs des localités des deux Congo.

« J’ai voulu que le public parisien découvre mes diverses activités, à savoir la couture, la parfumerie, les bijoux, la photographie, j’en passe... », témoignant de sa créativité tous azimuts made in Congo. Et de confier que d’autres de ses talents, bien que perceptibles, sont néanmoins par humanisme, mis en exergue.

Motse Akanati a réédité le célèbre roman « Le Rescapé de Mbirou » de Bernard Zoniaba, dont l’histoire désigne la défaite des Français à M’Birou, petit village de pêcheurs bomoualis, logé au bord de la rivière Sangha, à une dizaine de kilomètres au sud de Ouessou, l’actuel chef-lieu du département de la Sangha. Les Éditions les Manguiers ont édité, l’année dernière, un livre écrit par Léon Bemba sur la même séquence de l’histoire oubliée du Congo.

Marie Alfred Ngoma



Motse Akanati, le 21 février à Paris, lors des Journées portes ouvertes/ Crédit photo : Fredy Mizelet by Flam Image

NÉCROLOGIE



La famille Djembo et Mme Antoinette Sassou N’Guesso ont la profonde douleur d’annoncer aux amis et connaissances le décès de leur sœur, mère, grand-mère, arrière-grand-mère et arrière-arrière-grand-mère, Mme Julienne Albertine Djembo, affectueusement appelée « Maman Djoudjou, Mémé Djoudjou », survenu le mardi 19 février 2019 à Brazzaville.

La veillée mortuaire se tient au domicile familial situé au croisement de l’avenue des Beaux parents et au n°9 bis de la rue Mbetis, à Poto-Poto.

La date de l’inhumation sera communiquée ultérieurement.

AVIS DE VENTE



L'immeuble de l'ex-cinéma Vox du marché Moungali, sur l'avenue de la paix, qui part de la rue Bomitabas n°29 jusqu'au n°29 de la rue Louingui, sur une superficie de 2056m² est mis en vente par les ayants droit ainsi que des parents.
Ci-joint à cette parcelle : - un titre foncier
-Une conciliation devant le tribunal de Poto-poto.
Pour tout contact se rapprocher du cabinet de Me Sophie Okouya qui est chargé de la vente.
Adresse : Boulevard Denis-Sassou-N'Guesso n°41, immeuble Bassoueka cente-ville.
Téléphone : 05 536 82 88

LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Un Espace de Vente

Une sélection unique de la LITTÉRATURE CLASSIQUE

(africaine, française et italienne)

Essais, Romans, Bandes dessinées, Philosophie, etc.



Un Espace culturel pour vos Manifestations

Présentation des ouvrages, Conférences-débats, Dédicaces

Emissions Télévisées, Ateliers de lecture et d'écriture.

Brazzaville : 84 bd Denis Sassou N'Guesso
immeuble les Manguiers (Mpila), Brazzaville
République du Congo

Horaires d'ouverture:

Du lundi au vendredi (9h-17h)

Samedi (9h-13h)



CONDOLÉANCES

Ayant appris avec une vive émotion la disparition brutale de M. Louis Kanoha Elenga, directeur général d'Energie électrique du Congo, et face à cette tragique situation, et au regard d'excellentes relations entretenues entre nos deux structures depuis de longues dates, l'architect DPLG Dan Dominique Lutumba et l'ensemble du personnel s'associent à la douleur éprouvée par l'entourage professionnel et familial de l'illustre disparu, pour exprimer ses sincères condoléances et témoigner toute sa compassion dans ces moments de dure épreuve.

Nous vous prions de trouver ici, l'expression de notre sincère solidarité.

DIRECTION GENERALE DE CONSEIMO.SA

NECROLOGIE



Mélaine Eta-Anto, agent de Les Dépêches de Brazzaville, MM. Daniel Jonas Akiana, Rigobert Mban Loumpélé, Jacques Gambou, Florent Maurice Mongo, Mme Gèneviève Ansala, les enfants Eta : Alice Flore, Léa Nicole, Hugues, Emeline, Sorel, Radyas et Julia, les petits-enfants, les arrière petits-enfants ainsi que toute la famille informent amis et connaissance du décès de leur frère, père, oncle, grand-père et arrière grand-père M. Nestor Eta Okouo, survenu le dimanche 24 février 2019 au CHU de Brazzaville.
La veillée mortuaire se tient au domicile familial sis au n° 24 rue Kintélé Talangai (Intendance). La date de l'inhumation sera communiquée ultérieurement.



James Golden Eloué, journaliste de Les Dépêches de Brazzaville, les enfants Eloué et Ombou ont la profonde douleur d'informer l'ensemble du personnel de l'hôpital de base de Talangai, les amis et connaissances, du décès de la veuve Eloué née Ombou Célestine(sage-femme à l'hôpital de Talangai) survenu le 21 février à Brazzaville.
La veillée se tient au n° 1 de la rue Ngampourou, lycée Thomas-Sankara, derrière Binkaroua, sur l'avenue de la révolution.
Le programme des obsèques sera communiqué ultérieurement.

Vous venez de perdre un être cher
et vous souhaitez utiliser notre quotidien
pour le faire savoir à vos proches



Une équipe de professionnels est à votre disposition

Tél: +242 05 532 0109
E-mail.: regie@lesdepêchesdebrazzavilles.fr
84, bd Denis Sassou N'Guesso Immeuble
les Manguiers (Mpila), Brazzaville



CHANGEMENT DE NOM

On m'appelle Gassongo-Ondongo Adiobika, je désire être appelé désormais Lemamy Eyaba-Brunel.

Un délai de trois mois est accordé à tous ceux qui sont contre cette initiative pour faire opposition.

AVIS DE PERTE

Une personne de bonne volonté a ramassé la carte d'identité de M. Nkodia-Sita Loïc Persy Axel.
L'intéressé est prié de passer à Les Dépêches de Brazzaville pour la récupérer (voir service dela Rédaction).

PROGRAMME DES OBSÈQUES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE E2C



Monsieur Louis KANOHA ELENGA

Le Directeur Général Adjoint de la société Energie Electrique du Congo S.A. (E²C) a la profonde douleur d’informer l’ensemble du personnel, les partenaires, amis et connaissances, du décès du Directeur Général, **Louis KANOHA ELENGA**, survenu le jeudi 14 Février au centre de traumatologie et grands brûlés de Tunis (Tunisie).

La veillée mortuaire a lieu sur l’avenue de RAGEC, rue les bons voisins, deuxième parcelle à droite, quartier Makabandilou.

Lundi 25 février

-3h25mn : arrivée de la dépouille mortelle à l’aéroport international de Maya Maya en provenance de Tunis par le vol régulier de la compagnie Royal Air Maroc, suivie du dépôt de la dépouille mortelle à la morgue municipale de Brazzaville ;

Jeudi 28 février

- 13h : levée du corps à la morgue municipale de Brazzaville ;
- 14h : recueillement à la direction générale de E²C ;
- 16h : exposition de la dépouille mortelle au domicile familial à Makabandilou ;

BIOGRAPHIE

Louis KANOHA-ELENGA, Ingénieur en Electricité. Diplômé de l’Institut polytechnique José ECHEVERIA de la Havane (Cuba). Titulaire d’un Certificat d’Etudes Supérieures Spécialisées (CESS) en Economie et politique de l’Energie à l’Université de Grenoble 2 en France.

Il a occupé plusieurs postes de responsabilité dans le secteur de l’énergie au Congo :

- Directeur de la Règlementation et du Contrôle à la Direction Générale de l’Energie ;
- Chef de Projet de la Centrale à gaz de Djéno (Pointe-Noire) ;
- Administrateur Général de la Société Congolaise de Production de l’Electricité (SCPE) ;
- Directeur des Projets à la Société Nationale des Pétroles du Congo (SNPC) ;
- Directeur des Affaires nouvelles à la SNPC ;
- Conseiller à l’Energie du Ministre de l’Energie et de l’Hydraulique
- Conseiller à l’Energie du Président de la République

Le 28 juin 2013, il est nommé en Conseil des ministres, Directeur Général, Président du Directoire de la Société Nationale d’Electricité.

Depuis 2018, à la faveur de la création de la société Energie Electrique du Congo S.A (E²C), il est nommé Directeur Général de cette dernière, créée sur les cendres de la S.N.E.

Vendredi 1^{er} mars

-8h30 : départ de la dépouille mortelle du domicile familial ;
-9h30 : messe de requiem en la cathédrale Sacré-cœur de Brazzaville ;
- 11h00 : transfert de la dépouille mortelle par hélicoptère au village Moundzeli (sous-préfecture d’Owando) ;

Samedi 2 mars :

-6h : formalités à l’aéroport de Maya Maya ;
-8h : décollage pour l’aéroport d’Owando
- 10h : inhumation au cimetière familiale de Moundzeli
- 12h : fin de la cérémonie.

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE L’ACTION HUMANITAIRE

MINISTERE DE L’ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

RELANCE DES APPELS À CANDIDATURE AUX POSTES DE DIRECTION À L’INSTITUT NATIONAL DU TRAVAIL SOCIAL

Contexte

Créé par la loi n° 6-2015 du 19 février 2015, l’Institut National du Travail Social (INTS) est un dispositif emblématique du renforcement des capacités du Ministère des Affaires Sociales et de l’Action Humanitaire (MASAH) et de l’ensemble du système de l’action sociale au Congo.

A ce titre, les missions principales de l’INTS sont :
-D’assurer la formation initiale et continue dans le domaine du Social (l’INTS forme actuellement des assistants des services sociaux, des éducateurs spécialisés, des animateurs de développement social local, et autres spécialités plus tard.) ;
-De développer la recherche-action et la recherche appliquée en travail social.

L’INTS est placé sous la tutelle administrative du ministère en charge des affaires sociales et sous la tutelle académique du ministère en charge de l’enseignement supérieur.

A la rentrée académique 2017-2018, l’établissement accueille 120 étudiants au niveau de la licence et de 40 étudiants en master en encadrement des services sociaux. Les formations au cycle de licence sont organisées sur trois années conformément au système LMD et comporte une part importante de formation pratique sur les sites qualifiants des partenaires. Le cycle de formation au master est organisé sur une durée de deux années. L’année 2018 marque l’année de diplomation de la première cohorte d’étudiants de l’Institut au niveau de la licence.

Conformément au décret n°2018-311 du 16 août 2018 portant approbation des statuts de l’INTS, les deux ministères de tutelle recrutent :
1)Pour le poste de Directeur Général

Sous l’autorité du Président du comité de direction, le Directeur général a pour mission de :
-Gérer l’Institut dans le cadre des orientations stratégiques approuvées par le comité de direction ;
-Préparer et exécuter les délibérations du comité de direction ;
-Présider le conseil d’établissement, le conseil pédagogique et le conseil scientifique ;
-Soumettre les avis du conseil d’établissement au comité de direction ;
-Préparer le programme d’activités, le budget et le rapport d’activités annuel de l’Institut ;
-Gérer les ressources humaines ;
-Nommer les jurys ;
-Représenter l’institut dans tous les actes de la vie civile ;
-Ester en justice au nom et pour le compte de l’Institut ;
-Passer les contrats de fournitures, de services et des travaux conformément aux textes en vigueur en matière de passation des marchés ;
-Assurer la communication sur l’Institut ;
-Organiser, en liaison avec les sites qualifiants, les stages d’imprégnation et de spécialisation ;
- Organiser les activités physiques, sportives et culturelles

Qualifications et compétences

- Un diplôme de doctorat ;
- Des compétences avérées en gestion financière et en gestion des ressources humaines ;
- Une capacité d’analyse des enjeux financiers, stratégiques et humains d’un établissement d’enseignement supérieur ;
- Une bonne connaissance des enjeux de l’enseignement supérieur, de la formation professionnelle et de la recherche ;
- Capacité à conduire le dialogue social, sens de diplomatie, de facilité d’adaptation et de capacités de communication ;
- Excellente capacité relationnelle, capacité d’adaptation et aptitude à animer une équipe pluridisciplinaire dans un environnement complexe.

Expériences professionnelles

- Une expérience de 5 ans minimum dans une fonc-

tion de direction ;
•Expérience de la coopération avec des partenaires techniques et financiers, de pilotage et de gestion de projets ;
•Expérience de direction dans un établissement d’enseignement supérieur, ou d’une composante importante d’un établissement de ce type, dans ses dimensions pédagogique, administrative et financière ;
•Expérience dans la conduite de projets structurants, notamment sur le volet financier.

2)Pour le poste de Directeur des affaires académiques

Sous l’autorité du Directeur Général, le directeur des affaires académiques a pour mission de :

- Coordonner l’ensemble des activités pédagogiques ;
- Veiller à l’application des programmes d’enseignement ;
- Organiser les réunions pédagogiques ;
- Organiser les échanges d’enseignants avec les établissements d’enseignement supérieur partenaires ;
- Centraliser et traiter toutes les demandes de candidature des étudiants ;
- Veiller à l’harmonisation des programmes avec les avis des organes consultatifs ;
- Elaborer et exécuter le planning des examens et concours ;
- Suivre le déroulement des concours d’entrée ;
- Veiller à la planification des stages pratiques des étudiants ;
- Organiser des stages de recyclage et de perfectionnement des techniciens et cadres supérieurs en travail social ;
- Coordonner tous les stages ainsi que les contenus de la pédagogie pratique et appliquée ;
- Identifier et être en relation avec les sites qualifiants de stage ;
- Préparer les accords avec les sites qualifiants ;
- Mettre en place la formation et l’accompagnement des acteurs associatifs susceptibles de recevoir les stagiaires, dans le développement de leurs structures et de leurs projets ;
- Mettre en place les activités spécifiques de formation adaptées aux problématiques sociales.

Qualifications et compétences

- Un diplôme de doctorat ;
- Bonne connaissance du système et des institutions de l’enseignement supérieur en République du Congo ;
- Bonne connaissance de la structuration et du schéma institutionnel de l’enseignement supérieur et de recherche ;
- Capacité à gérer des programmes de formation relevant du champ de l’action sociale ;
- Grande capacité d’écoute et de direction d’équipes pluridisciplinaires ;
- Capacité à coordonner des activités pédagogiques et capacité d’accompagner le personnel académique dans la formation de formateur ;
- Maîtrise des outils bureautiques ;
- Aptitudes à la communication et excellent niveau relationnel ;
- Capacité d’adaptation à différents publics cibles ;
- Connaissance du champ de l’action sociale et de ces partenaires en République du Congo et plus particulièrement des sites qualifiants ;
- Connaissance du système LMD.

Expériences professionnelles

Expérience de minimum 3 ans en matière de pédagogie, de gestion et organisation de la scolarité et de gestion de concours et examens ;
Expérience réussie en gestion d’équipe pluridisciplinaire ;
Expérience réussie en matière académique.

3) Pour le poste de Directeur des affaires administratives, financières et des ressources humaines

Sous l’autorité du Directeur Général, le directeur des

affaires administratives, financières et des ressources humaines a pour mission de :
-Gérer les affaires administratives ;
-Gérer les finances, le matériel et les équipements ;
-Gérer les ressources humaines ;
-Tenir à jour la comptabilité matière ;
-Préparer et exécuter le budget de l’institut ;
-Assurer le suivi médical et l’accompagnement social des personnels et étudiants de l’institut.

Qualifications et compétences

- Un diplôme de MBA ou un diplôme équivalent dans le domaine de l’administration et / ou des finances ;
- Compétences avérées en comptabilité publique et en règles de procédures budgétaires ;
- Une bonne connaissance des procédures, des circuits financiers et de la réglementation en vigueur en matière de gestion de personnel en République du Congo ;
- Une bonne connaissance de l’utilisation des logiciels comptables ;
- Capacité d’assurer l’engagement, la liquidation des dépenses et le mandatement des dépenses ;
- Capacité de suivre les encaissements, préparer et procéder au règlement de la dépense ;
- Capacité de suivre les opérations comptables et établir un état de trésorerie ;
- Capacité de fixer des objectifs clairs, de déléguer, de motiver et d’apprécier le personnel ;
- Excellente capacité relationnelle, capacité d’adaptation et aptitude à animer une équipe pluridisciplinaire dans un environnement complexe.

Expérience professionnelle

- Une expérience de minimum 8 ans dans la gestion des finances de l’État,
- Une expérience d’au moins quatre ans en matière de gestion des ressources humaines de préférence dans l’administration publique ;
- Une expérience de gestion de projet sur financement des partenaires techniques et financiers serait un atout.

4) Pour le poste du Directeur de la recherche, de la documentation et de l’assurance qualité

Sous l’autorité du Directeur Général, le Directeur de la recherche, de la documentation et de l’assurance qualité a pour mission de :
-Proposer les thèmes de recherche en relation avec le travail social ;
-Diffuser les résultats des études et des recherches en travail social ;
-Produire et diffuser des documents en relation avec le travail social ;
-Animer des conférences sur les thèmes sociaux ;
-Gérer les archives et la documentation.

Qualifications et compétences

- Un diplôme de doctorat ;
- Bonne connaissance de la recherche, plus particulièrement de la recherche en travail social et des institutions de recherche en République du Congo ;
- Bonne connaissance de la structuration et du schéma institutionnel de l’enseignement supérieur et de recherche ;
- Capacité à diriger des recherches-actions et des recherches appliquées dans le champ de l’action sociale ;
- Capacité à diriger des équipes pluridisciplinaires ;
- Très bonne connaissance de la démarche qualité en formation supérieure et en recherche ;
- Connaissance des procédures des organismes de financement de la recherche.

Expériences professionnelles

- Expérience de minimum 3 ans dans le domaine de la recherche ;
- Expérience avérée en gestion d’équipes pluridisciplinaires de recherche ;
- Expérience avérée en milieu de la recherche ;
- Expérience avérée de développement de réponse d’appels d’offres de recherche ;
- Expérience avérée de recherche appliquée, de recherche-action dans le domaine de l’action sociale.

5)Pour le poste de Directeur de la coopération

Sous l’autorité du Directeur Général, le directeur de la coopération a pour mission de :

- exécuter les délibérations du comité de direction, et les conclusions du conseil d’établissement relatives à la coopération ;
- élaborer en collaboration avec les services intéressés, la politique de coopération de l’institut ;
- définir les termes de référence de la coopération en matière du travail social ;
- promouvoir la coopération bilatérale et multilatérale dans les domaines de sa compétence ;
- Promouvoir et développer les partenariats ;
- Suivre et développer les relations fonctionnelles avec les établissements intéressés aux questions du travail social.

Qualifications et compétences

- Un diplôme de doctorat ;
- Disposer de connaissances juridiques (droit public, droit privé et en relations internationales) ;
- Savoir conduire une démarche de projet et la gestion de partenariats ;
- Maîtriser les techniques d’expression écrites et orales (rapports d’activités, notes de synthèse, supports de communication) ;
- Savoir utiliser les bases de données, les logiciels courants de bureautique, les technologies d’information et de communication ;
- Connaitre de manière approfondie la situation internationale dans les champs de la formation et de la recherche en travail social ;
- Connaitre les règles de fonctionnement des établissements d’enseignement supérieur au République du Congo et les principaux systèmes internationaux de l’enseignement supérieur et de la recherche ;
- Avoir des qualités relationnelles, capacité à travailler en équipe ;
- Avoir l’aptitude à constituer et à développer des réseaux professionnels nationaux et internationaux.

Expériences professionnelles :

- Expérience de minimum 3 ans dans le domaine de la coopération ;
- Expérience dans un poste axé sur les relations internationales.

Les modalités de candidature

Les dossiers de candidature doivent être adressés à Madame le Ministre des affaires sociales et de l’action humanitaire, et se composent de la manière suivante :

1. Une lettre de motivation
2. Un CV précisant les compétences du candidat, sa formation académique, son expérience professionnelle et les responsabilités universitaires, professionnelles ou administratives qu’il a assurées. Ce formulaire doit être signé par le candidat et porter sa photo d’identité.
3. Les pièces justificatives du niveau d’instruction, les compétences professionnelles et les expériences décrites dans le CV du candidat.

Les dossiers de candidature doivent être déposés au plus tard le 11 mars 2019 à 14h00 au secrétariat du cabinet du Ministre des affaires sociales et de l’action humanitaire (ex-immeuble de la direction centrale de la Solde), situé derrière le Ministère de la justice, des droits humains et de la promotion des peuples autochtones ou envoyés par courrier électronique à l’adresse ci-dessous :
contact@affaires-sociales.gouv.cg.
Contact téléphonique : (242) 0555 68743, 055265484, 066157757, 066448112

Les candidats retenus après examens des dossiers, passeront des entretiens.

Fait à Brazzaville, le 08 janvier 2019

FOOTBALL

Le week-end des Diables rouges et des Congolais de la diaspora en Europe

Allemagne, 23e journée, 2e division
Titularisé, pour la deuxième fois de la saison et la première fois de l'année civile, Sylver Ganvoula a fait les frais de la déroute de Bochum face à Kiel : comme Baumgartner, il a été remplacé à la pause, alors que son équipe était déjà menée 0-3. Bochum, qui enchaîne une quatrième défaite consécutive, s'incline finalement 1-4 et recule à la 9e place.
Allemagne, 23e journée, 4e division, groupe Ouest
Lippstadt l'emporte à Herkenrath (2-0). Sans Exaucé Andzouana, absent du groupe.

Angleterre, 27e journée, 1re division
West Ham bat Fulham (3-1) dans l'un des nombreux derbys londoniens. Sans Grady Diangana.
Angleterre, 34e journée, 3e division
Offrande Zanzala est resté sur le banc lors du match nul concédé par Accrington face à Southend United (1-1). Au ralenti en 2019 (un succès et quatre nuls en huit matchs), Accrington est 15e avec quarante-et-un points, soit sept de moins que Blackpool, 9e.

Sous les yeux de Christoffer Mafoumbi, resté sur le banc, les Seagulls se sont inclinés à domicile face à Oxford United (0-1). Leur premier revers depuis le 1er janvier.

Angleterre, 34^e journée, 4^e division
Oldham Athletic est défait à Bury (1-3). Christopher Missilou, titulaire, a été remplacé à la 80e mn.

Azerbaïdjan, 18e journée, 1^{re} division
Kévin Koubemba ouvre le score à la 35e mn pour Sabail qui bat Neftçi 2-1. Le 5e but de la saison de l'ancien Lillois. Et un succès face au leader, qui permet à Sabail de revenir à huit points de Neftçi et Qarabag.

L'équipe de Dzon Delarge qui a battu Qabala sans l'international congolais (2-1).
Belgique, 27e journée, 1re division
Senna Miangué est resté sur le banc lors de la défaite du Standard de Liège à La Gantoise (2-1).

Suisse, 22e journée, 2e division
Sans Igor Nganga, laissé sur le banc, Lausanne prend un point à Wil (1-1).
Turquie, 23^e journée, 1^{re} division
Sivasspor et Delvin Ndinga s'inclinent devant leur public face à Antalyaspor (1-2). L'ancien Auxerrois a été remplacé à la 84e mn.

Sans Thievy Bifouma, blessé au genou, le Yeni Malatyaspor est corrigé à Rizespor (0-3).
Le Yeni recule à la 5e place, avec trois points d'avance sur Sivasspor, 8e.

Belgique, 27^e journée, 1^{re} division
Sans Marvin Baudry, suspendu pour cumul d'avertissements, Zulte-Waregem s'impose à Eupen (3-2).

Belgique, 13e journée du tournoi de clôture, 2e division
Sans Scott Bitsindou, resté sur le banc, Lommel prend un point à Westerlo (2-2).
Maël Lépicier est entré à la 87e mn lors du match nul de Roulers à Wilrijk (1-1). Roulers est 3e avec dix-neuf points, tandis que Lommel est lanterne rouge avec huit points.

Bulgarie, 23e journée, 1re division
Troisième apparition et premier but de Fodé Doré, qui ouvre le score face à Vereya. A la 20e mn, il gagne son duel



Troisième but en 4 matchs pour Bevic Moussiti Oko sous le maillot de Quevilly-Rouen-Métropole (@qrm.fr)

face à Ivanov et marque d'une tête piquée au second poteau. Remplacé à la 78e mn alors que son équipe menait 2-0. Score final 4-0. L'international congolais continue de marquer des buts (deux en matchs de préparation avant cette réalisation) et peut-être des points en vue du match Zimbabwe-Congo.

Sans Hugo Konongo, le Cherno More Varna fait tomber le leader, Ludogorets (1-0). Un précieux succès pour Varna, qui creuse l'écart avec le 7e mn. Rappelons que les six premiers disputent les play-offs pour les places européennes.
Le Botev est 4e avec quarante-deux points.

Chypre, 22e journée, 1re division
De retour de suspension, Francis Nanga retrouvait sa place de titulaire lors de la réception d'Anorthosis. Mais n'a pu empêcher la défaite d'Ermis (2-3) qui reste lanterne rouge.

Danemark, 23e journée, 1re division
Sans Emerson Illoy-Ayyet, resté sur le banc, Vejle s'incline face à Nordsjælland (1-3). Le promu glisse à la dernière place.

Ecosse, 27^e journée, 1^{re} division
De retour dans le onze de départ, Clevid Dikamona a livré une prestation remarquée face à Saint-Mirren (1-1). S'il évite le pire (penalty ?) avec une faute non sifflée sur Nazon à l'entrée de la surface en première période, il se distingue ensuite sur corners dans la surface adverse : une première tentative de retourné stoppée sur la ligne, avant d'expédier une tête puissante en pleine lucarne à la 56e mn.

A la 66e mn, il se téléscope avec Berra et Clare qui égalise contre son camp. Puis sera remplacé à la 76e par Morrison, un attaquant.
Malgré ce premier but de la saison de l'international congolais, Heart abandonne deux points face à la lanterne rouge.

Espagne, 26^e journée, 3^e division, groupe 3
En déplacement chez la réserve de Villarreal, première du classement, Perala-

da fait un bon match nul 3-3. Titulaire sur le flanc droit de l'attaque, Yhoan Andzouana égalise à 2-2 d'une frappe du droit (67e mn). Pas loin d'inscrire le but du 4-3 à la 82e, il totalise quatre buts cette saison. Et son club est 16e et barragiste.

Sur le synthétique pelé de l'Athletico Baleraes, la réserve du Barça s'incline 0-1. Merveil Ndockyt, titulaire, jamais servi dans les bonnes conditions, n'a pas eu la moindre occasion. Les Barcelonais sont 7e.

Espagne, 26^e journée, 3^e division, groupe 4
Sans Baron Kibamba, absent, Linense bat Sanluqueno (1-0). Le Balompedica est 6e avec quarante points.

Israël, 24^e journée, 1^{re} division
Mavis Tchibota, titulaire, et le Bnei Yehuda chutent chez la lanterne rouge, l'Ihoud Shakhnin (0-1). Un revers préjudiciable puisque le club de Tel Aviv perd sa seconde place au profit du Maccabi Netanya.

Israël, 25^e journée, 2^e division
Romaric Etou était titulaire lors du match nul concédé par le Beitar Tel Aviv face à Kfar Saba (0-0). Le Beitar est 7e avec trente-six points.

Pays-Bas, 26e journée, 2e division
Cambuur fait chou blanc à domicile face à Dordrecht (1-3). Avec David Sambissa titulaire au poste de latéral gauche. Avec deux points pris lors des cinq dernières journées, Cambuur recule à la 15e place.
Roumanie, 25e journée, 1re division
Hermannstadt revient bredouille de Giurgiu (0-1). Remplaçant, Juvhel Tsoumou est entré à la 46e mn, trois minutes avant le but de l'Astra. Le promu est 11e sur quatorze.

Encore un but pour Bevic Moussiti Oko, qui réduit le score en faveur de Quevilly, défait à domicile par les voisins d'Avranches (1-3). Une tête piquée des six mètres sur un centre venu de la gauche à la 76e. Inutile pour son équipe, mais à titre personnel, il s'agit de son 3e but en 4 matchs de championnat depuis son arrivée au club en janvier. Intéressant.

Sans Randi Goteni, suspendu (cumul d'avertissements), Dunkerque est balayé par le leader, Rodez (1-4).
Dans le même temps, Le Mans, longtemps premier, concède une seconde défaite de rang, face au voisin tourangeau (0-2). Entré à la 46e, Yann Mabella a changé la physionomie du match en ouvrant le score à la 57e : lancé dans la profondeur, il trompe Aymes, sorti à sa rencontre, d'un plat du pied droit. A la 77e, son tir est repoussé par le poteau, mais profite à Béni Nkololo pour le 2-0.
Ryan Bidounga n'était pas dans le groupe manceau.

Sans Fred Salem-Ngabou, non retenu, Concarneau est battu à domicile par La Duchère (1-2).

Sans Bradley Mazikou, de retour de blessure, Cholet s'incline à Laval (2-3).
Première titularisation de la saison en championnat pour Jonathan N'Sondé, peu en vu durant 69 minutes au sein d'une équipe de Sannois-Saint-Gratien largement dominée à Drancy (1-3).

Jeudi, en match avancé, Boulogne-sur-Mer a plié à domicile contre Chambly (0-1). Sans Davel Mayela, mais avec Mons Bassouamina entré à la 64e.

Au classement, Le Mans glisse à la 3e place (42 points), devant Cholet 6e (32 points), Boulogne, Concarneau et Quevilly, 7e, 8e et 9e avec 31 points. Tours est désormais 14e (23 points) et sort de la zone rouge où demeurent Dunkerque et l'ESSG, 16e et 17e avec 21 et 19 points.

Ligue 2/26^e journée)
Malgré l'entrée en jeu de Dylan Saint-Louis à la 68e mn, le Paris FC chute à Metz (0-2).

Fernand Mayembo était titulaire lors de la défaite du Havre à Troyes (0-2). Côté aubois, Morgan Poaty a joué 84 mn sur son flanc gauche. Remplacé alors que le score était acquis. Alan Dzabana et Warren Tchimbembé n'étaient pas retenus.
Durel Avounou était aligné au poste de latéral gauche au sein de la défense à 4 de l'US Orléans, décimée par les absences. L'international congolais a fait le boulot et l'USO bat Sochaux sur le score de 2-0.

Grenoble s'incline à Brest (1-3). Sous les yeux d'Yves Pambou, resté sur le banc. Privé de Junior Etou, suspendu, Béziers partage les points avec la Berrichonne de Châteauroux (1-1).

Eden Massouema était finalement titulaire lors du revers de Valenciennes chez le Red Star (0-1). Averti à la 82e mn.
Sans Christopher Maboulou, écarté de longue date, Nancy se relance dans la course au maintien en battant le Gazélec (3-1).

Les Lorrains doublent ainsi Béziers au classement (18e avec vingt-trois points contre 19e avec vingt-et-un). Avec cinq points d'avance sur l'ASNL, Valenciennes est 15e.

Sensation du début de saison, Grenoble rentre dans le rang (11e avec trente-cinq points), à deux longueurs d'Orléans et Le Havre, respectivement 8e et 7e.
Avec trente-neuf points, l'Estac fait une bonne opération en s'emparant de la 6e place, tandis que le Paris FC fait du surplace : 4e avec quarante-trois points, les Parisiens ont désormais six points de retard sur le podium et 13 sur le premier.

Camille Delourme

DISPARITION

La classe politique salue le combat historique d'Antoine Gizenga

Le secrétaire général du Parti lumumbiste unifié (Palu) est décédé le 24 février à Kinshasa, à l'âge de 93 ans.

La confirmation du décès a été faite le même jour par les instances dirigeantes du Palu qui se gardent encore de donner un programme quelconque, le temps de se concerter avec la présidence de la République. L'inévitable s'est produit un mois après que le pays a réalisé sa première alternance politique au sommet de l'Etat. Antoine Gizenga disparaît, comme l'a fait savoir Willy Makiashi, député national du Palu, « *juste au moment où le pays a besoin de repères historiques, politiques et sociologiques, où la relance par rapport au processus politico-électoral démocratique venait de se dérouler* ».

Sur la scène politique congolaise, des réactions fusent de partout pour saluer le combat politique de ce grand homme et son leadership. Des acteurs politiques de tout bord ont reconnu la constance de son combat, à l'instar du secrétaire général adjoint en charge de la communication et implantation de l'Union pour la démocratie

et le progrès social, Augustin Kabuya. Ce dernier a salué la mémoire d'un grand homme politique et d'un modèle. « *Le patriarche Antoine Gizenga était un grand homme politique, un modèle pour nous à cause de son combat politique, son leadership. C'est quelqu'un qui est mort en tant que mythe. Même quand il ne bougeait plus, les gens continuaient à faire confiance en sa personne. C'est un grand choc. Il laisse un grand vide au niveau de l'espace politique de notre pays* », a-t-il déclaré.

Abondant dans le même sens, le deuxième vice-président du regroupement politique Palu et alliés, Henri-Thomas Lokondo, voit dans ce décès une perte pour la République car, c'est « *une personnalité mythique de l'histoire politique de notre pays* » qui vient de partir. « *Le patriarche Gizenga a été l'exemple de la fidélité dans l'action de l'unité nationale, de l'indépendance de notre pays. Malgré l'âge qu'il avait atteint, la lucidité politique ne l'avait pas quitté quant aux choix des options fondamentales pour la paix* », a-t-il réagi.

Sur son compte twitter, Kin Kiey Mulumba, un proche de Félix Tshisekedi,



Antoine Gizenga

s'est contenté de placer ces quelques mots : « *Au Palu, une page se referme. À nous nos condoléances* ».

Joseph Kongolo, analyste politique de son état, pense qu'avec la disparition d'Antoine Gizenga, c'est une image de Lumumba qui s'en est allée. « *Gizenga a été caractérisé par la constance dans le combat, la constance dans la vision de Lumumba. C'est la seule personne qui a ravivé la mémoire de Lumumba dans son combat politique. Malheureusement, lors de son passage au pouvoir, il n'a pas eu les*

mains libres pour pouvoir mettre en pratique le programme de Lumumba. Il n'a pas eu le pouvoir qu'il fallait », a-t-il regretté.

Pour Bob Kabamba, professeur de sciences politiques à l'université de Liège, en Belgique, cité par Rfi, Antoine Gizenga avait fait de l'unité congolaise l'un de ses principaux combats. « *Il a quand même été l'un des plus fervents défenseurs de la lutte des classes avec Lumumba, il était parmi les révolutionnaires qui ont mené la révolution dans les années 1960 au Congo* », a-t-il reconnu.

Un combattant de la liberté

Antoine Gizenga Fundji est originaire de la province du Bandundu. Il était marié à Anne Mbuba et laisse quatre enfants. Considéré comme l'un des pères de l'indépendance congolaise, il était chef du Parti solidaire africain en 1959 et élu député national lors des législatives de 1960. Il devient par ce fait vice-Premier ministre dans le gouvernement Lumumba. Il a dirigé, à Kisangani, le gouvernement de la République populaire du Congo, une rébellion au régime Mobutu en septembre 1960.

De l'histoire récente, on retiendra qu'il s'est porté candidat à l'élection présidentielle de 2006, battu au premier tour du scrutin mais occupera la troisième position après Jean-Pierre Bemba. Son score de 13 % de voix avait attiré Joseph Kabila avec qui il avait conclu l'alliance qui l'a porté à la primature et qu'il quittera en 2008, remplacé par son dauphin politique, Adolphe Muzito. Depuis lors, le patriarche est resté en marge des activités politiques tout en gérant le Palu de loin via un cercle fermé de ses fidèles collaborateurs.

Alain Diasso

PRISON CENTRALE DE MAKALA

La FBCP dénonce les décès quotidiens des détenus

L'organisation de défense des droits de l'homme parle d'une situation due à la mauvaise gestion du personnel médical et administratif du centre de santé de l'institution pénitentiaire.

La Fondation Bill-Clinton pour la paix (FBCP) s'est dite très préoccupée par les décès quotidiens des détenus de la Prison centrale de Makala (PCM). Cette situation, a-t-elle estimé, serait causée par la révocation ou la sanction de trente-deux membres du personnel médical et administratif du centre de santé de cette institution carcérale qui compte, à ce jour, au moins 7 750 détenus dont 1 061 seulement sont condamnés.

Dans une déclaration rendue publique le 25 février, la FBCP, citant des prisonniers malades, a, par exemple, relevé qu'en date du 22 février, aucun médecin n'a été présent dans ce centre de santé. « *Nous sommes malades mais nous ne pouvons pas être soignés parce qu'il n'y a aucun médecin pour la consultation* », ont indiqué ces prisonniers malades à cette ONG de défense des droits de l'homme.

Une décision illégale



Des détenus dans un couloir de la Prison centrale de Makala/photo des tiers

Les trente-deux fonctionnaires membres du corps médical et administratif du centre de santé de la PCM y ont été affectés par le ministre de la Santé publique. Il appartiendrait donc, selon la FCB, au ministre de les faire partir de ce lieu d'affectation ou de les remplacer par d'autres. D'ailleurs, a-t-elle rappelé, ces fonctionnaires n'ont jamais été frappés par une mesure disciplinaire ou une sanction, pour être remplacés selon la procédure administrative.

Par ailleurs, indique l'ONG, il y a plus de deux cents personnes recrutées, d'une façon floue, par le ministre de la Justice, qui sont affectées à la PCM

alors qu'elles sont sans numéro matricule et sans prime de l'Etat. Pire encore, a-t-elle fait constater, parmi les nouvelles recrues, il y a des enfants, des femmes et des copines de certaines autorités du pays qui assument de hautes fonctions de l'Etat. « *La PCM ne disposant pas d'un budget administratif pour mieux s'occuper de ces fonctionnaires de l'Etat exerçant leur métier dans ce centre pénitentiaire, leur gestion sera très difficile* », a prévenu la FBCP, qui note que même les anciens fonctionnaires qui y évoluent ainsi que les directeurs des prisons ne vivent que de leur maigre salaire sans primes.

Soulignant le droit au travail pour tous, l'organisation de défense des droits de l'homme fait savoir que le recrutement devrait être fait selon la procédure établie. Elle dénonce également ces recrutements à caractère politique dans les parquets, cours et tribunaux de paix, tribunal de grande instance, Cour d'appel, Cour de cassation et Cour constitutionnelle, dont la majorité ne dispose pas de frais de fonctionnement, les obligeant à monnayer tout service. « *Alors que certains anciens recrutés ont fait plus de cinq voire quinze ans sans matricule et sans salaire, au lieu de régler leur problème, on préfère recruter de nouveaux et sans prime. Les victimes de cette situation, c'est le peuple. Ce qui fait que, pour obtenir un jugement ou faire la citation directe, il faut que l'intéressé débourse une somme de deux cents dollars américains ou plus* », a regretté cette association.

Dans le cadre de la recherche des solutions pour l'amélioration des conditions des détenus, la FBCP appelle, à court terme, à une réunion urgente entre les ministres de la Santé publique et de la Justice en vue de remettre dans leurs droits les trente-deux agents renvoyés depuis le 29 décembre

2018. L'intervention de la ministre des Droits humains est sollicitée pour que les droits des détenus et les fonctionnaires des prisons sur l'ensemble du pays soient respectés.

A long terme, cette association attend du président de la République, Félix-Antoine Tshilombo Tshisekedi, la réhabilitation de toutes les prisons du pays ainsi que la réalisation de toutes ses promesses de campagne. Il s'agit notamment, selon elle, de la libération de tous les prisonniers politiques ou assimilés, ainsi que les amnisties de 2014 dont Me Firmin Yangambi, et ceux qui ont été accusés d'avoir participé à des mouvements insurrectionnels, dont les adeptes de Bundu dia Kongo, les sept militaires congolais en provenance de la République centrafricaine détenus pour avoir demandé le paiement de leur solde, les adeptes du pasteur Mukungubila, les membres de la milice Kamwana Nsapu, les vingt militants des ONG en provenance de Bunia, etc. Il est également sollicité au chef de l'Etat la mise en application des résolutions des états généraux de la magistrature de 2014 restées lettre morte.

Lucien Dianzenza

DISTINCTION

Le journaliste Joseph Pambou honoré

Plus connu sous le pseudonyme de « Jo Pambou », l'animateur-journaliste, 70 ans, a reçu le 22 février, au Centre culturel Jean-Baptiste-Tati-Loutard de Pointe-Noire, le trophée Joseph-Tchiamas pour la promotion des langues locales, lors de la célébration de la Journée internationale de la langue maternelle.

Après avoir fêté ses 40 ans de micro, l'année dernière au cours d'un gala animé par les Bantous de la capitale à Pointe-Noire, Jo Pambou vient d'être distingué par la direction départementale du Livre et de la lecture publique et la Jeune chambre internationale Victory qui lui ont remis le trophée Joseph-Tchiamas pour la promotion des langues locales. Cette distinction, à titre an-thume, honore ce journaliste émérite dont les animations en langues kituba à la Voix de la Révolution congolaise, Radio Congo, Radio Pointe-Noire et MCRTV ont toujours été un régal pour les auditeurs. Jo Pambou est un modèle, une légende, une mémoire et une passion. En sport et musique, ces deux domaines de prédilection, il s'est distingué par son professionnalisme et son dynamisme, apportant la distraction et la bonne humeur. En intégrant la direction politique générale à l'armée et en tant qu'animateur de l'émission «Le combattant rouge», Jo Pambou ne pouvait pas s'imaginer qu'il était en train d'écrire l'une des plus belles pages de la presse congolaise.

Grâce à son habileté au micro, il a gravi vite les échelons. Reçu à Radio Congo par les anciens feu Germain Bisset et Joseph Gabio, Jo Pambou a été intégré le service des sports. « Pendant 40 ans, j'ai côtoyé un certain nombre de personnalités et d'amis dont Germain Bisset et Joseph Gabio qui ont fait de moi un journaliste sportif. Au niveau des programmes, j'ai bénéficié des sages conseils de l'actuel vice-Premier ministre, chargé de la Fonction publique, de la réforme de l'Etat, du travail et de la sécurité sociale, Firmin Ayessa, qui me disait toujours: «Joseph Pambou, ce micro que tu vois peut te propulser comme il peut te descendre. Donc, il faut savoir l'utiliser» ». En quarante ans de pratique du journalisme, Jo Pambou a sillonné presque toute l'Afrique comme journaliste sportif d'Inter club, le club militaire dont il était un des membres du comité directeur. Brillant animateur lors des re-transmissions en direct des rencontres de football à la radio, par la pureté de sa voix et ses nombreuses improvisations imbibées d'humour aigre doux dont il avait le secret, Jo Pam-



bou a su capter pendant quarante ans l'audimat. Ses envolées oratoires en kituba et ses digressions intelligentes lors de ses animations diverses sont restées gravées dans les mémoires. De nombreux joueurs lui doivent leurs surnoms, no-

l'émission «Samedi Na Brazza à Radio Congo», Jo Pambou, avec son légendaire « Zola munu mu zola nge », a immortalisé un style qui est devenu au fil des années sa marque de fabrique. Cette émission de promotion musicale a fait sa gloire dans les deux Congo, au point où le célèbre orchestre TP Ok Jazz lui a fait un clin d'œil dans une de ses chansons qui lui a causé malheureusement des ennuis. « A la sortie de la chanson «Bina na ngai na respect» qui me cite par «Chéri Jo Pambou», cela a été mal perçu à l'époque. Ce qui m'a valu un mois de suspension. On me reprochait d'être trop proche de Luambo Makiadi parce que j'étais militaire», a-t-il regretté. Aujourd'hui, animateur à MCR-TV avec son émission «Samedi na Ponton», Jo Pambou souhaite que la jeunesse actuelle s'inspire de l'exemple des anciens. « Les jeunes d'aujourd'hui doivent savoir écouter les conseils des anciens, car il faut savoir se rabaisser pour être élevé. Ce n'est que comme ça que l'on progresse », a-t-il conseillé. **Hervé Brice Mampouya** Producteur et initiateur de

PRÉSERVATION DU DOMAINE PUBLIC

Les occupants anarchiques des abords des rivières sommés de déguerpir

L'ordre a été donné, il y a quelques jours, par Jean François Kando, maire de Pointe-Noire et président du conseil départemental et municipal de la ville, à l'occasion de la cinquième session ordinaire de cette assemblée locale.



À Pointe-Noire, chaque fois qu'il pleut, les rivières sortent de leurs lits en provoquant des inondations et des dégâts matériels. Dans la nuit du 5 au 6 janvier dernier, par exemple, une pluie torrentielle a occasionné des inondations dans la plupart des arrondissements de la ville. La crue de la Tchinouka qui traverse la ville de Pointe-Noire a atteint un niveau élevé et débordé en causant la destruction de certaines infrastructures routières et bien d'autres dégâts. C'est ainsi qu'après une large consultation citoyenne auprès de tous les acteurs locaux et des structures de l'Etat impliquées dans la recherche des solutions aux inondations, le Conseil départemental et municipal a décidé de mettre en place un plan de riposte en vue de prémunir la population des désagréments observés ces derniers jours. Mais avant la mise en place de ce plan, le maire de la ville de Pointe-Noire a demandé à ceux qui occupent anarchiquement les abords des rivières de les libérer en vue de faciliter la grande opération de désengorge-

ment des lits des rivières. « Cette situation déplorable dont les causes sont connues interpelle tous les citoyens. Ensemble, sensibilisons la population à l'importance de cette opération. En tout état de cause, toutes les mesures seront prises pour le déguerpissement, le moment venu, de la population concernée par l'occupation illégale des emprises où seront exécutés les travaux », a déclaré Jean François Kando aux élus locaux. Notons que les inondations, à Pointe-Noire, sont souvent récurrentes. Pour remédier à cette situation, le Conseil départemental et municipal va, au cours de cette cinquième session ordinaire dite budgétaire, examiner un programme d'assainissement concocté à l'aune des dégâts observés après les pluies diluviennes.

Hugues Prosper Mabonzo

LIGUE NATIONALE DE FOOTBALL

Don du vice-président au complexe sportif de Pointe-Noire

Pour rendre l'infrastructure plus visible, Gaëtan Victor Oborabassi vient de la doter d'un nouveau drapeau national et a remis de nouveaux équipements sportifs (chaussures de sport, chaussettes, maillots et casquettes) aux jeunes ramasseurs de balle.



le vice-président entouré des jeunes ramasseurs de balle

Expliquant le sens de son geste, le vice-président de la Ligue nationale de football a déclaré: « En bon citoyen, nous ne devons pas toujours attendre tout de l'Etat ou du gouvernement de la République. Il s'agit d'apporter chacun, selon ses moyens, sa petite pierre en vue de la reconstruction du grand édifice qui est le football congolais». Gaëtan Victor Oborabassi a, en

outre, lancé un vibrant appel aux Congolais, en général, et aux habitants de Pointe-Noire, en particulier, en vue d'appuyer les actions de la Ligue nationale de football. «En plus des pouvoirs publics, la pratique du sport et du football particulièrement exige de nos jours l'appui de beaucoup de partenaires », a-t-il estimé. **Séverin Ibara**

EXPOSITION

France émotion, le voyage animé au Congo

L'exposition qui fermera ses portes le 6 mars, à Brazzaville, a été ouverte récemment par la directrice déléguée de l'Institut français du Congo (IFC), Marie Audigier.

Conçue par le cluster tourisme et culture de Atout France (qui réunit cinquante et un grands sites culturels français), en partenariat avec l'IFC, «France émotion» intervient après le succès remporté par l'exposition « Imagine France - Un autre voyage ». Ce nouveau projet artistique pour 2018-2020 a pour objectif de promouvoir l'offre culturelle touristique dans le monde entier à travers un prisme artistique. Quatre photographes étrangers de quatre continents différents ont été choisis afin d'apporter un regard renouvelé sur le patrimoine culturel français. Il s'agit d'Ishola Akpo (Bénin), Edu Monteiro (Brésil), Lourdes Segade (Espagne) et David Schaillol (Etats-Unis). Pour donner vie à ces prises de vue, Julie Chheng et Thomas Pons (un duo des artistes français) diplômés de l'École nationale supérieure des arts décoratifs et lauréats de la Villa Kujoyama, arts numériques en 2016, ont, à partir des trente-cinq dip-



Marie Audigier expérimentant l'application aux visiteurs

tyques, imaginé un personnage animé circulant et se métamorphosant dans les photographies, grâce à une application mobile gratuite, simple et accessible à tous. Des petites aventures de cinq à quinze secondes. Ce processus est disponible en téléchargeant l'application « Moving cards ». Très simple, il peut être aussi utilisé sur des écrans d'ordinateur, cartes postales et stickers. Des produits dérivés pourront être créés et permettront ainsi aux visiteurs de continuer à faire vivre leurs photos chez eux. Trente-cinq diptyques pour

trente-cinq animations C'est un parcours composé de quatre sections, d'une arche à l'autre... Admiration (avec neuf diptyques). Il s'agit de l'Arc de triomphe, Lyon, Mont Saint Michel, Petit Palais, Viaduc de Millau, Villa Cavrois, Abbaye de Cluny, Pont du Gard, Voyage à Nantes ; O saisons, O châteaux ! Nostalgie (avec neuf diptyques), que sont Azay le Rideau, Château d'Amboise, Château de Thoiry, Palais des papes Avignon, Château de Blois, Château de Chenonceau, Besançon, Château du Haut-Kœnigsbourg, Ai-

gues-mortes ; L'imaginaire des musées... (avec neuf diptyques), à savoir Musée Fabre, Quai Branly, Gare Saint Sauveur Lille3000, Château de Chantilly,Monastère de Brou, Musée des Confluences, Orangerie, MUMA, Mucem ; puis Métamorphoses ; fascination (avec huit diptyques) : Musée d'Orsay, Carcassonne, Caverne du Pont d'Arc, Château du Clos Lucé, Parc Zoologique, Musée Lalique, Pic du midi, Opéra de Vichy. «France émotion – Le voyage fantastique» est donc une ex-

périence artistique inédite, à la croisée de la photographie et de l'animation numérique, qui plongera les spectateurs dans un voyage surprenant, les invitant à découvrir ou redécouvrir la formidable richesse du patrimoine français. Le commissariat du projet a été confié à Muriel Enjalran, directrice du Centre régional de la photographie Nord Pas-de-Calais à Douchy-les-Mines, critique d'art et commissaire d'exposition. Le projet sera ensuite déployé pendant trois ans sous la forme de modules itinérants qui circuleront dans le monde entier. Des vidéos l'accompagneront et alimenteront les réseaux sociaux. Cette exposition a été présentée à Paris, à la Conciergerie (Centre des monuments nationaux). Elle fera escale en Espagne, en Italie, en Allemagne, au Brésil, aux États-Unis ou encore au Bénin, puis continuera son itinérance internationale jusqu'en 2020. Bruno Okokana

COUPE AFRICAINE DE LA CONFÉDÉRATION

AS Otoho n'a plus droit à l'erreur

Après avoir enregistré sa première défaite dans la phase de poules, le représentant congolais n'a plus d'autres options que gagner, le 3 mars à Owando, face à Hassania Us Agadir en vue de relancer ses chances de qualification.

La troisième journée de la phase de poules de la Coupe africaine de la Confédération a mis l'AS Otoho en mauvaise posture. Les Congolais se sont inclinés (1-2) à Agadir face à Hassania qui, du coup, lui chipe la deuxième place grâce à ses quatre points. Avec deux points, l'AS Otoho est reléguée à la troisième place devant le Raja de Casablanca, tenant du titre. C'est la conséquence de la seconde mi-temps très catastrophique pour l'AS Otoho. Après avoir réussi à résister durant la première partie, les joueurs de l'AS Otoho ont concédé deux buts en l'espace de quatre minutes. Yassine Rami a ouvert le score à la 50e mn, avant de doubler la mise à la 54e. L'AS Otoho a réduit le score à la 88e mn par l'entremise de Matheus Botamba. Les Congolais devront revoir leur copie à domicile, le dimanche prochain, en vue de reconquérir les points perdus. Si l'AS Otoho l'emporte, elle récupérera sa deuxième place et sera en pole position pour se qualifier pour les quarts de finale. Une défaite sera synonyme d'une élimination. Dans l'autre match du groupe A, le Raja de Casablanca a été battu par Renaissance sportive de Berkane (2-4) qui confirme sa place de leader avec sept points. Dans le groupe B, le Club sportif Sfaxien (cinq points) reste leader malgré son nul de 0-0 face à Salitas FC. L'Etoile du Sahel a rejoint Enugu Ranger à quatre points après sa victoire (2-1). Dans le groupe C, Nkana FC (six points) a pris ses distances sur ses poursuivants grâce à sa victoire sur Asante Kotoko (3-1). Zesco United a été accroché sur son terrain par El Hilal (1-1). Les deux équipes sont au coude à coude avec quatre points chacune. Dans le groupe D, le Gor Mahia est en tête avec six points après sa victoire (2-0) face à NasrAthlétic Hussein Dey (2-0). Le club algérien a été rejoint par le Petro Atletico qui a tenu en échec le Zamalek (0-0).

James Golden Eloué

JUDO

Les clubs de Ouenzé se mettent en jambes

En attendant le championnat national, une mini compétition a mis sur le tatami les judokas du club Baobab et ceux de la génération Kanon, le 24 février à Brazzaville.



Une vue des judokas avec les organisateurs de la compétition

Une quarantaine des jeunes des âges différents a compéti sur sept catégories. La compétition organisée par la fondation Fiston-Ingani est à sa première édition. Elle vise la promotion des vertus du sport au sein de la société. « Actuellement, la jeunesse est divisée au sein des clans, à savoir les Arabes et les Américains. Nous devons bannir les esprits de gangstérisme que nos jeunes frères manifestent. Il faut instaurer l'entraide, la mutualité et le fair-play au

sein de nos quartiers », a lancé Fiston Ingani, président de la fondation éponyme. Les athlètes ont salué l'initiative et, par la même occasion, vanté la qualité des combats, malgré quelques défaillances dues au manque de compétition.« C'est un échange entre deux clubs. Nous avons organisé cette mini compétition dans le but d'évaluer le niveau de nos athlètes qui n'ont pas compéti depuis plusieurs mois. Vu le statu quo au niveau du judo congolais, nous ne pouvons pas rester

les bras croisés », a précisé Me Rock Aoué Kickouama, entraîneur du club Baobab. Notons que le judo congolais traverse une zone de turbulence depuis quelques temps à cause du conflit de leadership qui règne au sein de la Fédération congolaise de Judo et disciplines associées. D'ailleurs, la compétition a été stoppée après un prétendu appel des dirigeants de la fédération. D'après les organisateurs, cette initiative est un appel à l'union au sein de la fédération. Rude Ngoma, stagiaire